

..... le petit

BILLANTIN



journal municipal de la commune de Billeu

BUDGET COMMUNAL

dossier page 6

compte administratif 2020

Budget 2021



N°50
AVRIL 2021



projet salle des fêtes
page 18



espace La Sure
page 22



point sur :
la route de Montferrat
page 16

GOMEZ ELEC 38
Electricien Neuf, Rénovation, Dépannage

GOMEZ JUSTIN
Route de mas et grand rey
38850 BILIEU

Mail: jusgom@sfr.fr
Tel: 07.54.37.78.12

claudie do
architecte dplg | designer

CONSTRUCTION
RÉHABILITATION
EXTENSION
AMÉNAGEMENT

193 montée de Revatière
38850 Biliu
T. 06 77 28 16 99
claudie.do@wanadoo.fr

Conseils & Étude
Conception
Permis de construire
Suivi des travaux

Photo: Christian Pedrotti

26 ans d'expérience

06 84 53 10 06

nathaliecoste7@gmail.com

Admin'
Votre assistante sur mesure

www.cl-admin.fr

PIZZA REYDO 06 45 45 57 56
www.pizzareydo.fr

PIZZAS A EMPORTER
Du Mercredi au Dimanche (dès 18h)
Devant la Mairie de BILIEU

GILLES GROS
gilles.gros@pretpro.fr
06 03 82 26 61
Courtier en financement professionnel
Membre du réseau PRET PRO

www.pretpro.fr

Nathalie Coste
COIFFURE À DOMICILE

Cindy LOIODICE
06 24 34 35 89
cindy@cl-admin.fr

Services
Administratif
Commercial
Gestion du personnel
E-marketing



MAIRIE DE BILIEU
75 route de Charavines
38850 Biliu
Tél. : 04 76 06 62 41
Fax : 04 76 06 67 15
mairie@ville-biliu.fr
www.mairie-biliu.fr

HORAIRES
D'OUVERTURE
lundi et jeudi :
8h30 à 11h30
16h à 18h30
samedi : 8h30 à 12h

PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
lundi au samedi :
9h à 12h
lundi et jeudi :
14h30 à 18h30

PERMANENCE
URBANISME
sur rendez-vous

PERMANENCE DE
M. LE MAIRE
ET DES ADJOINTS
sur rendez-vous au
04 76 06 62 41

DIRECTEUR DE
PUBLICATION
Jean-Yves Penet
Maire de Biliu

CONCEPTION
Claire Berthier
Flore Viénot
Martine Viénot

PHOTOS
Claire Berthier
Flore Viénot
David Garin
Cathy Agarla
Pixabay

NUMÉRO 50
avril 2021

TIRAGE
720 exemplaires

IMPRIMERIE
Max PERRIN
ZA du BERT
38630 Les Avenières

Ce bulletin a été
imprimé en encres
végétales sur
papier 100%
recyclé

DOSSIER : BUDGET COMMUNAL > PAGE 6

État des lieux de l'exercice 2020, budget 2021 et positionnement de Biliu parmi les autres communes du Pays Voironnais.



Rénovation et extension de la salle des fêtes > page 18

Retour sur ce projet débuté en 2017 : contexte, objectifs du projet, principes d'aménagement et chiffrage.

Espace La Sure > page 22

Cet espace, totalement rénové, a ouvert ses portes en septembre 2020. La pandémie, hélas, nous a empêché-e-s de l'inaugurer. découvrez son fonctionnement !



Nouveaux équipements de sécurité route de Montferrat > page 16

Point sur les nouveaux équipements de sécurité de la route de Montferrat, et leur impact sur la vitesse des automobilistes.

MAIS AUSSI, DANS CE NUMÉRO

4 - Informations utiles
5 - Éditorial
14 - Groupe Scolaire Petit Prince
16 - Sécurité
24 - Projet de restructuration de la Mairie
25 - Infos pratiques
26 - Dossier : Biliu, en ce temps là
28 - Le monde change... et nous aussi

30 - Les autres billantins
32 - La parole aux assos
33 - Lumière sur les talents billantins
34 - Brèves
36 - Regards de citoyen-ne-s
37 - Tribunes
38 - Tour du Lac
38 - Agenda culturel
39 - Annonces

recensement militaire

Si vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser. Vous effectuerez cette démarche en Mairie muni(e) de votre pièce d'identité française, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile. Ce certificat de recensement vous sera demandé pour chaque examen ou concours et pour l'obtention de votre permis de conduire.

Pièces à fournir :

- » Pièce d'identité française
- » Livret de famille des parents
- » Justificatif de domicile

vérifier son inscription sur les listes électorales

Chaque électeur peut vérifier par internet s'il est bien inscrit sur les listes électorales. Cette «téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier la commune dans laquelle il est inscrit pour voter», à partir de tout support numérique connecté. Si au terme de sa recherche l'électeur ne s'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

www.demarches.interieur.gouv.fr/ise

réglementation du brûlage des végétaux

L'arrêté préfectoral n°2013-322-0020 du 18 novembre 2013 interdit le brûlage des déchets végétaux en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère.

utilisation des appareils bruyants

L'arrêté préfectoral du 3 avril 1990 a fixé la réglementation en matière d'utilisation des appareils bruyants de la façon suivante :

- » Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- » Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- » Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

collecte des ordures ménagères

La Communauté du Pays Voironnais est équipée de bennes de collecte bi-compartmentées. Ainsi, deux bacs de couleurs différentes peuvent être ramassés le même jour séparément.

La collecte se déroule entre 4h et 17h. Il est impératif de sortir vos bacs la veille au soir de votre jour de collecte (poignées dirigées vers la chaussée). Rentrez-les dès que possible après le passage du camion (passage possible jusqu'à 17h). Ne vous fiez pas aux horaires de passage, les tournées peuvent changer d'une semaine à l'autre et vous risquez de rater le passage du camion de collecte. Attention ! Les collectes les jours fériés sont supprimées et rattrapées le mercredi de la même semaine du jour férié. Celui-ci est indiqué sur votre calendrier.

Jour de passage

- » Bac gris : Lundi semaine impaire
- » Bac jaune : Lundi semaine paire
- » Bac marron : Tous les lundis

Pour télécharger le calendrier des jours de collecte : <http://www.paysvoironnais.com/collecte/jours-de-collecte-600.html>

Sacs poubelles

Des sacs poubelles verts compostables «Pays Voironnais» sont à votre disposition au secrétariat de mairie : Ils sont à utiliser dans la poubelle alimentaire (marron).

Dépôt du verre

Pour trouver le point dépôt verre le plus proche de chez vous :

<http://www.paysvoironnais.com/cartographie-162.html>

déchetteries

Nouveaux horaires d'été, de fin mars à fin octobre :

Site de Le Pin :

- » lundi, mercredi, vendredi : de 13h30 à 18h30
- » samedi : de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

Site de Montferrat :

- » mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 18h30
- » samedi : de 8h30 à 12h et de 13h à 18h

fermeture les jours fériés

NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 17
SAMU : 15
Pompiers : 18
Appel d'urgence européen : 112
sourds et malentendants : 114
(visiophonie, tchat, SMS ou fax)

Accueil sans abri : 115
Enfance maltraitée : 119
Violences Femmes Info : 3919
Centre antipoison de Lyon :
04.72.11.69.11

par Jean-Yves PENET, Maire de Billieu



"Faire face aux défis liés à la situation sanitaire, préparer l'avenir, en conservant une confiance et une sérénité de bon aloi, tel doit être notre credo dans les semaines et mois qui viennent."

Chères Billantines, Chers Billantins,

La pandémie, une fois de plus, nous contraint à restreindre nos activités et nos déplacements. Nous pouvons cependant espérer une amélioration dans quelques semaines, lorsque la vaccination produira ses effets. L'équipe municipale et les agents communaux se mobilisent, au quotidien, pour faire face aux exigences sanitaires et apporter notre soutien à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Concernant nos bâtiments communaux, l'heure est à l'investissement responsable et à la réutilisation, autant que possible, de l'existant. C'est cette politique de réhabilitation, désormais privilégiée, aussi bien par les maîtres d'ouvrage publics que par les architectes, qui a été retenue pour la salle des fêtes, comme pour l'espace la Sure, ou la Mairie. Ceci nous permet de rester dans des enveloppes financières maîtrisées, de réduire l'impact environnemental des constructions, tout en améliorant et adaptant celles-ci aux nouvelles normes.

Ces investissements indispensables, représentent néanmoins un volume global conséquent et impactent fortement notre budget. Cependant, notre bonne situation financière, fruit de plusieurs années d'effort et de saine gestion, nous permet d'engager une seconde phase de restructuration de nos infrastructures communales.

Faire face aux défis liés à la situation sanitaire, préparer l'avenir, en conservant une confiance et une sérénité de bon aloi, tel doit être notre credo dans les semaines et mois qui viennent. Une sérénité et une confiance qui ne doivent pas être entamées par les réquisitoires sans concessions, la volonté de réveiller les peurs et la violence verbale de certains.

Plus que jamais nous avons besoin, collectivement, de bienveillance et de solidarité dans une perspective de construction et non pas de démolition.

Votre Maire
Jean-Yves PENET



Compte administratif 2020

(ces chiffres ne reprennent pas l'exercice antérieur)

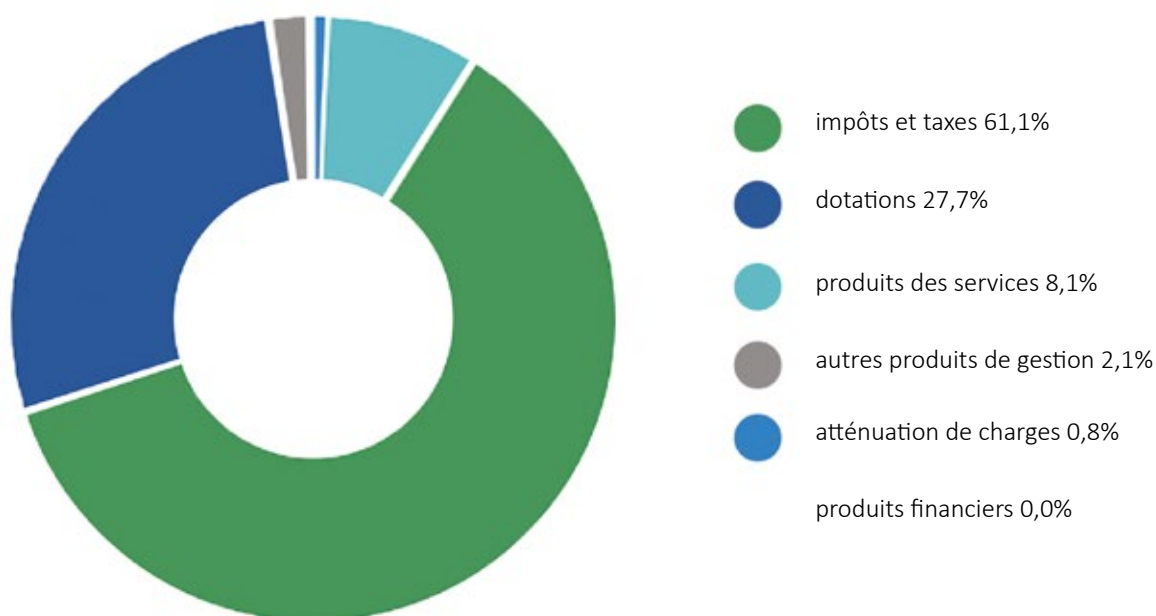
Quelques notions du budget communal

Le budget d'une commune se compose de dépenses et de recettes. La structure du budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

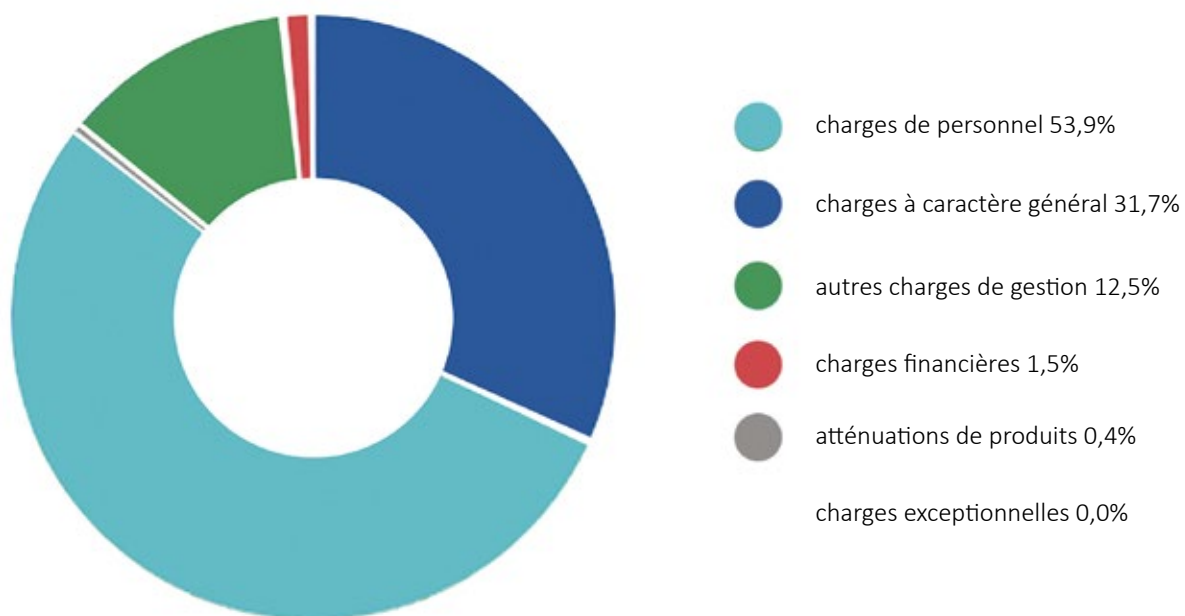
Qu'est-ce que la section de fonctionnement ?

Ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ; et aussi toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des trois grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

Au 31/12/2020 les recettes réelles de fonctionnement sont de 1 182 651€ et se décomposent ainsi :



Au 31/12/2020 les dépenses réelles de fonctionnement sont de 946 323€ et se décomposent ainsi :



Qu'est-ce que la section d'investissement ?

En recettes nous avons les emprunts, les dotations et subventions. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité à l'excédent de la section de fonctionnement.

En dépenses nous avons la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, fonctionnement capitalisé, ...) ;

Section d'investissement 2020

Code	Libellé	Réalisé 2020	Reste à réaliser 2020
TDRI	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	742 697	
16	emprunts et dettes assimilées	93 148	1 000
20	immobilisations incorporelles	12 472	16 200
204	subventions d'équipement versées	10 620	80 300
21	immobilisations corporelles	32 840	13 500
23	immobilisations en cours	593 587	191 200
26	participations et créances rattachées à des participations	30	
TDOI	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	15 671	
040	opérations de transfert entre sections	15 671	
TDI	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	758 368	
RAR	RESTES À RÉALISER		302 200

TRRI	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	954 917	
13	subventions d'investissement	174 015	283 700
16	emprunts et dettes assimilées	201 625	
10	dotations fonds divers et réserves	179 902	
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	399 375	
TROI	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	57 507	
40	opérations d'ordre de transfert entre sections	57 507	
TRI	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 012 424	
R001	excédent d'investissement à reporter	254 056	
RAR	RESTE À RÉALISER		283 700

CLÔTURE SECTION D'INVESTISSEMENT 2020			
	Total recettes d'investissement	1 012 424	
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	-758 368	
SOLDE		254 056	

Pour résumer : Le total des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement est de **1.689.020€**
Le total des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement est de **2.137.568€**
Soit un solde de l'exercice 2020 de **+448.548€**

Les principaux ratios 2020

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement)

C'est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la **santé financière d'une collectivité locale**. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Ainsi : La capacité d'autofinancement s'élève au 31/12/2020 à 236.328€

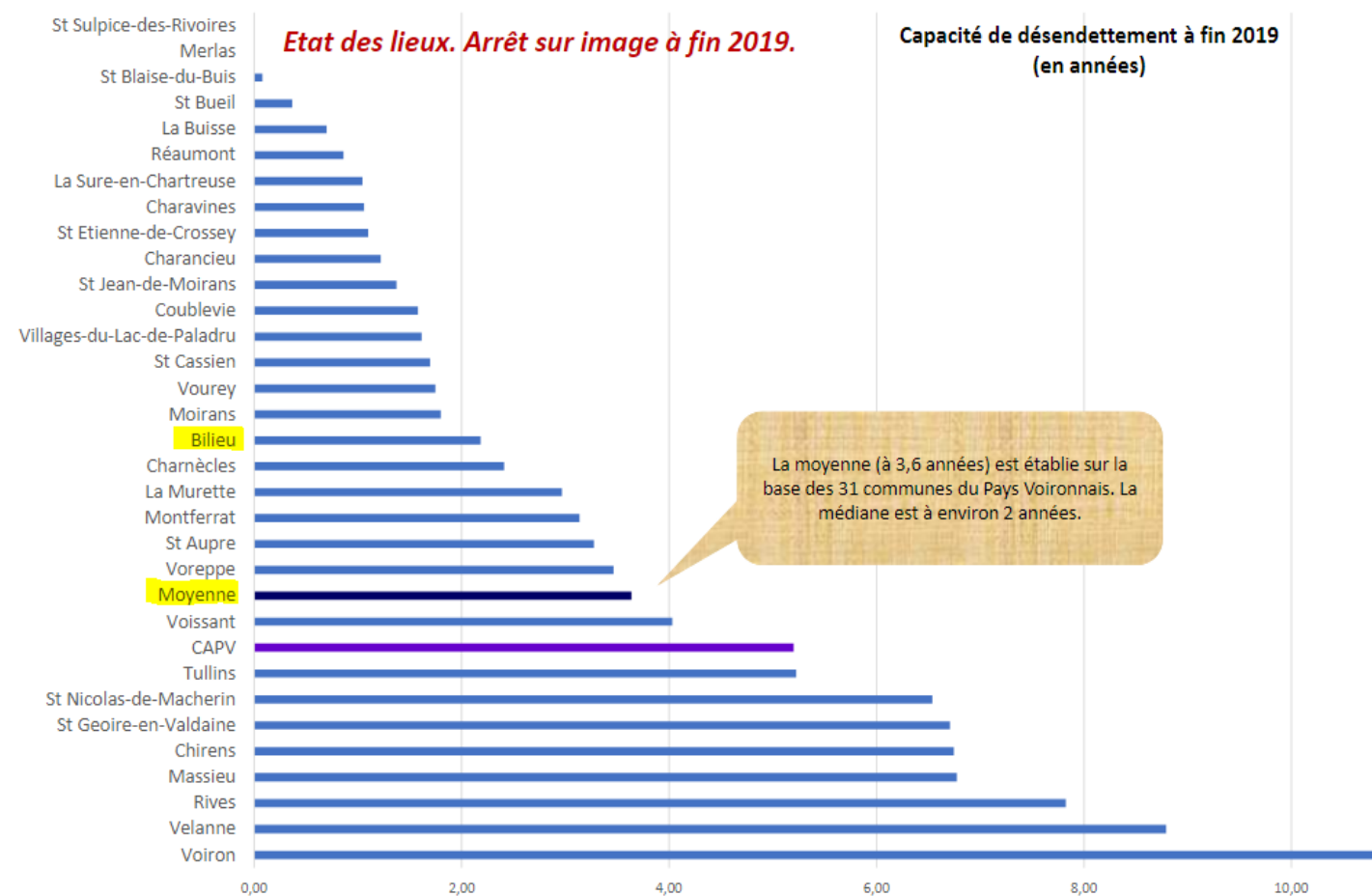
Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement).....

ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est admis qu'un ratio de 10% à 15% est satisfaisant. Notre taux d'épargne brute est de 19,88%.

La capacité de désendettement de Bilieu est de 3 ans, quand le seuil d'alerte est de 12 ans.

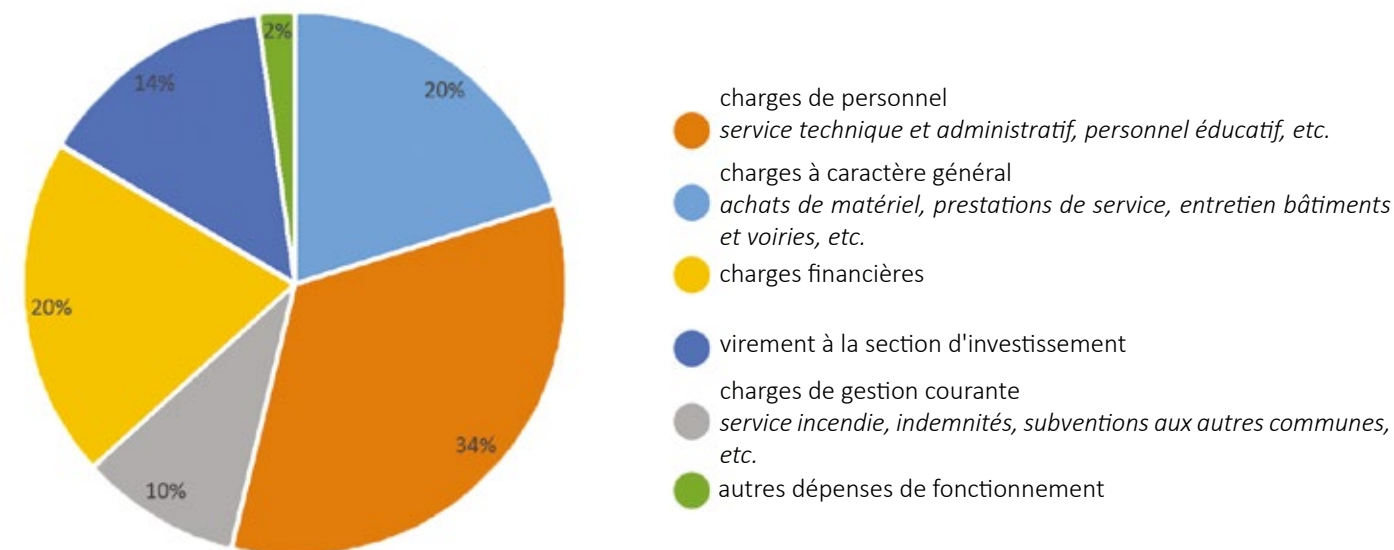
La situation de Bilieu parmi les communes du Pays Voironnais

La moyenne de capacité de désendettement des communes du Pays Voironnais est **supérieure à 3 ans**, celle de Bilieu est d'un peu plus de 2 ans. Bilieu fait partie des communes **qui ont amélioré leur capacité de désendettement** et leur épargne brute (capacité d'autofinancement) : La capacité de désendettement de Bilieu était de plus de 5 ans en 2013, elle est désormais **inférieure à 3 ans**.



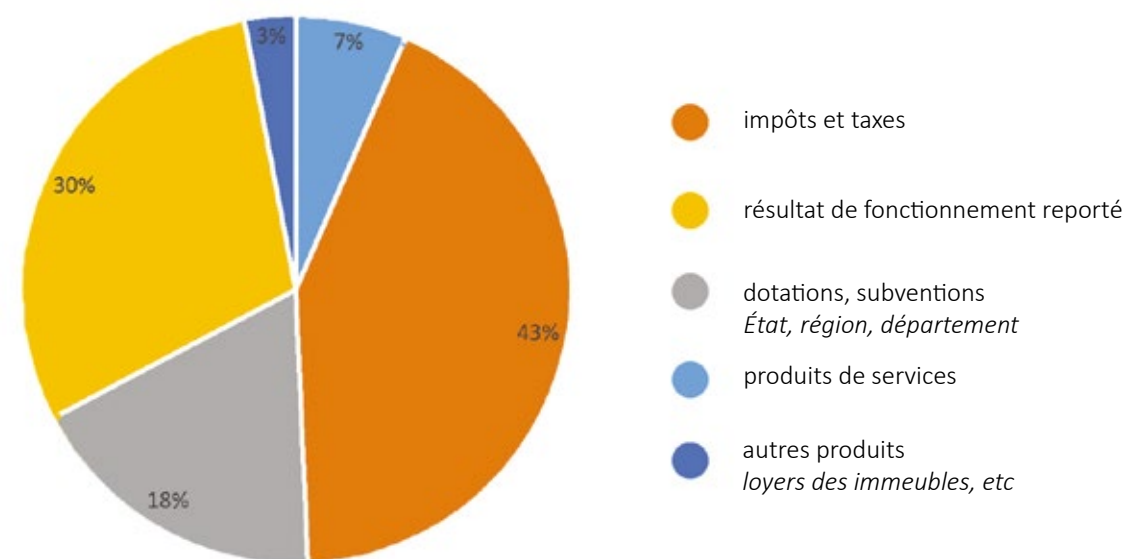
Budget 2021

Section de fonctionnement – les dépenses : 1.716.912€



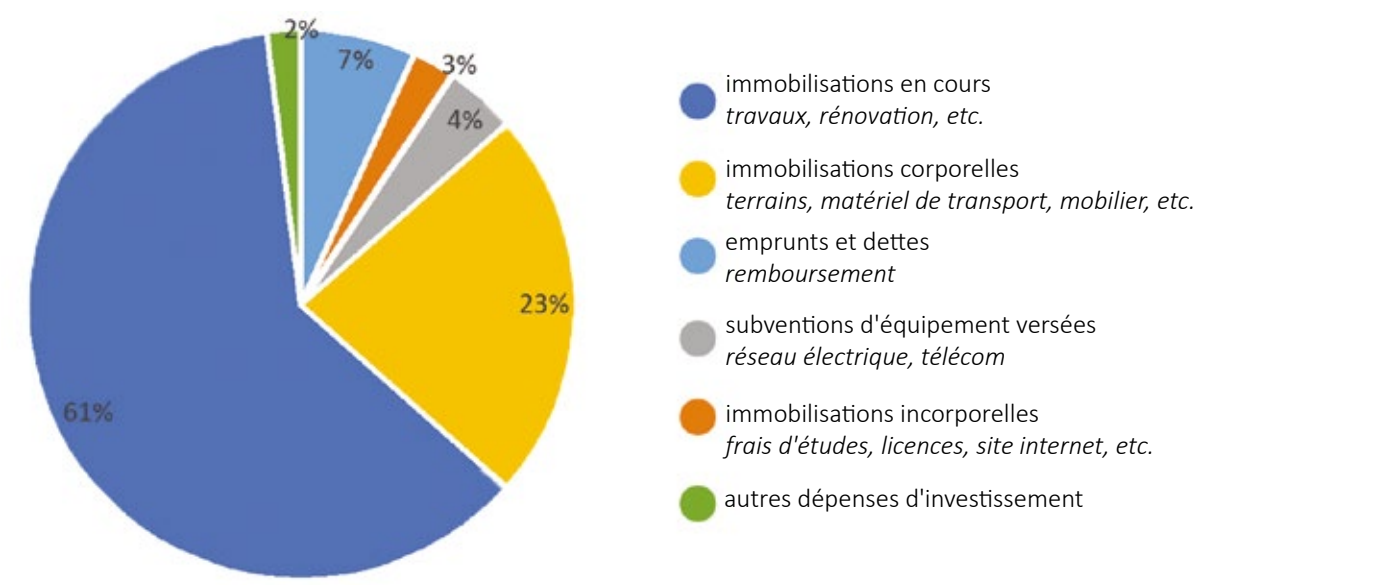
Les charges de personnel augmentent d'environ 13% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique en partie par le recrutement d'agents, notamment en lien avec la crise sanitaire (agents d'entretien), et aussi par la montée en grade de titulaires.

Section de fonctionnement – les recettes : 1.716.912€



Les recettes de fonctionnement proviennent en grande partie des **dotations versées par l'Etat** (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) et des **impôts et taxes**. Le conseil municipal de Bilieu a fait le choix de **ne pas augmenter les taux d'imposition**.

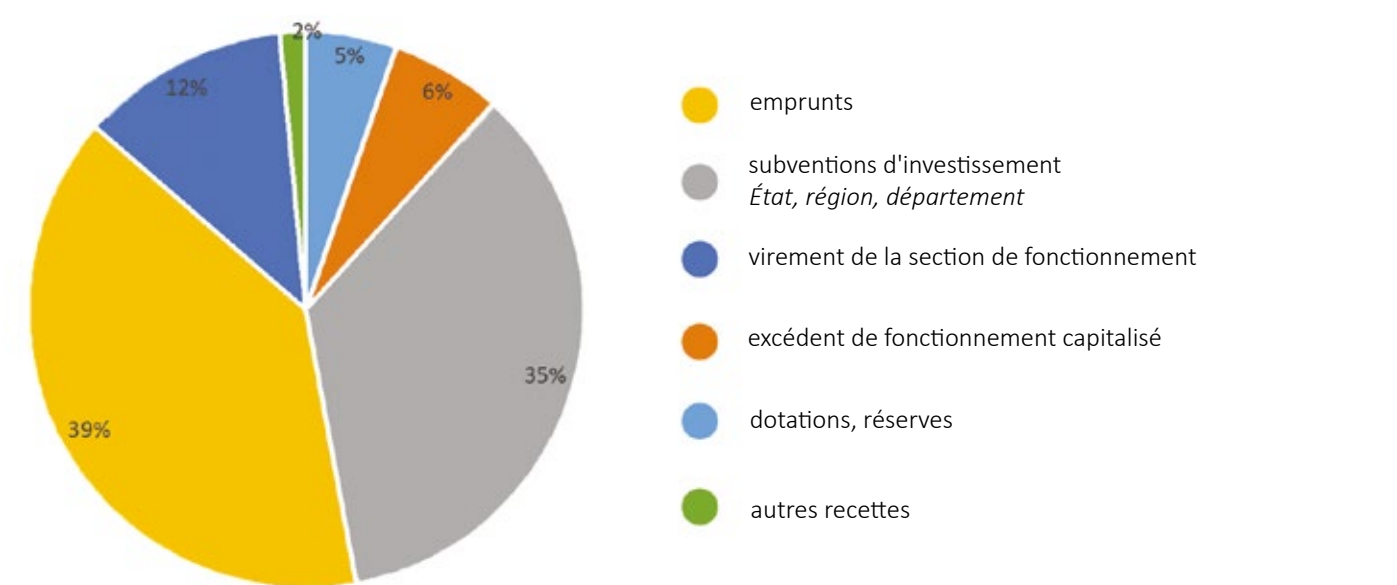
Section d'investissement – les dépenses : 2.003.019€



On constate que la part d'immobilisations en cours représente une part importante des dépenses d'investissement. L'année 2021 sera une année de travaux et de rénovations, pour un meilleur service rendu à la population avec :

- » L'acquisition d'un tènement au centre bourg pour l'implantation de futures cellules commerciales
- » Le remplacement des menuiseries et volets de l'ancienne mairie (épicerie, logements)
- » La restructuration de la mairie et l'ouverture d'une agence postale communale
- » Le lancement des travaux de rénovation de la salle des fêtes
- » L'aménagement de trottoirs au "Bardonnnet"
- » Le renouvellement de certaines signalisations routières

Section d'investissement – les recettes : 2.003.0190€



Les emprunts ainsi que les subventions représentent 74% des recettes d'investissement. Le projet de rénovation de la salle des fêtes par exemple est financé en grande partie par 79% de subventions (État, région, département) et à 21% en autofinancement (emprunt).

Notre endettement, va connaître un accroissement, mais il reste maîtrisé.

Notre capacité de désendettement est en effet aujourd'hui à 3 années. Celle-ci va augmenter en raison d'importants investissements mais il sera inférieur au seuil limite qui est de 10 années.

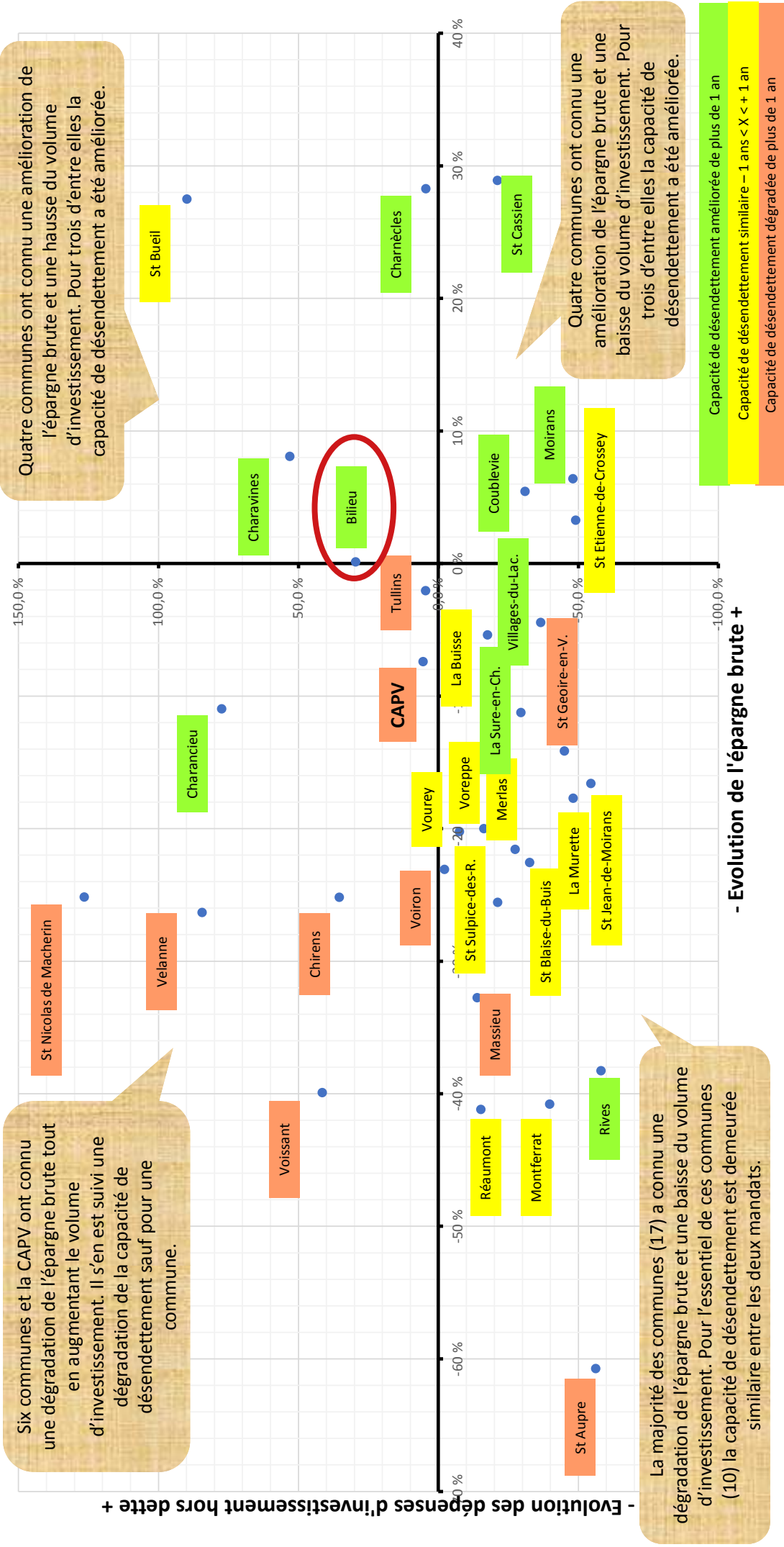
Notre « cotation » est de 26,6 (note attribuée par la trésorerie qui a salué notre gestion). Elle est bien supérieure à la moyenne des communes du Pays Voironnais située à 17 ; ce qui nous permet d'effectuer des emprunts et d'être en position de force pour négocier les taux auprès des établissements.

Cette note est le signe d'une bonne santé financière qui nous permet d'envisager l'avenir sereinement.

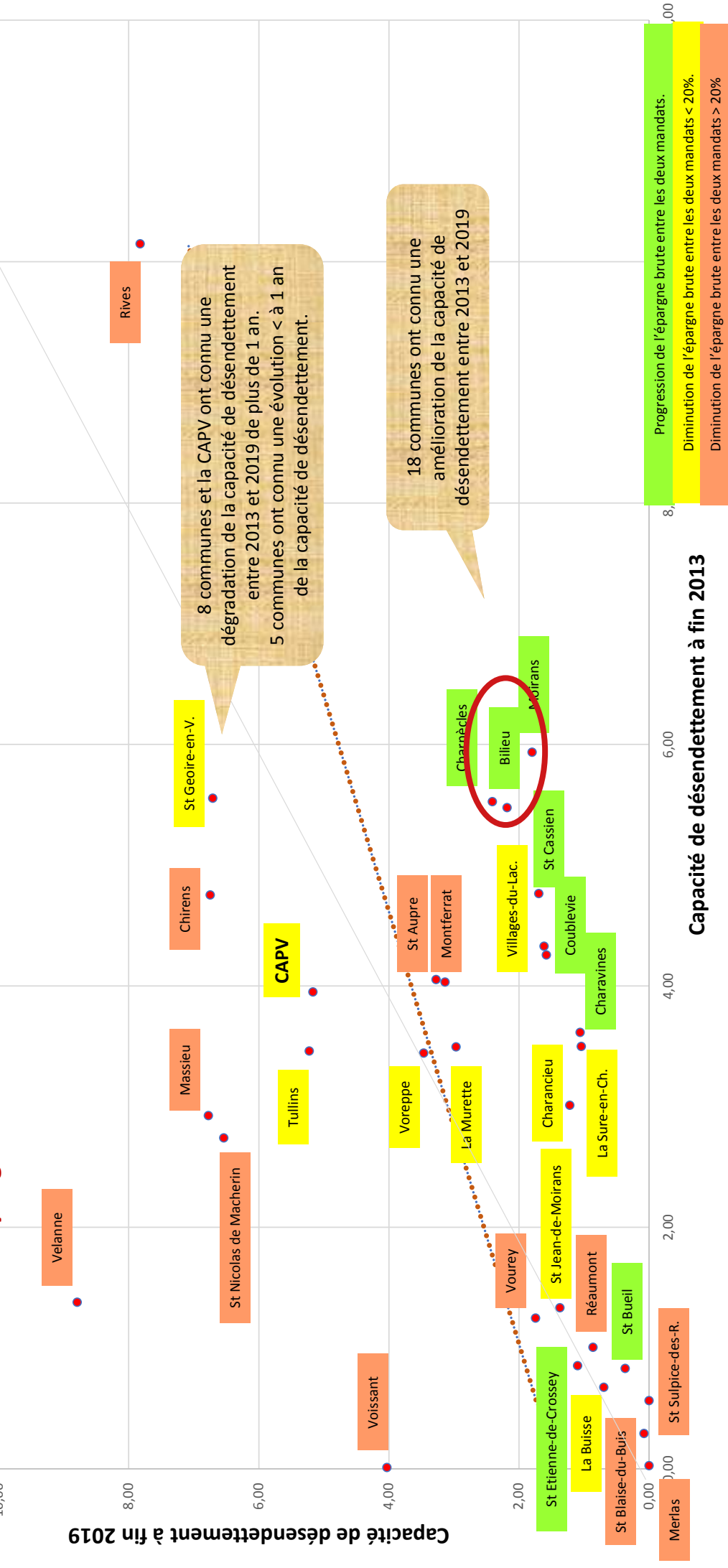


Comment communes et CAPV ont fait face au durcissement des contraintes budgétaires durant le mandat 2014-20 ? Evolutions de 2008-13 à 2014-19.

Evolution entre les mandats 2008-13 et 2014-19 : Volumes d'investissements et Epargne brute cumulés pendant les mandats et évolution de la capacité de désendettement



Quelles évolutions des capacités de désendettement des communes et de la CAPV entre 2013 et 2019 ? Lien avec l'évolution de l'épargne brute.



Nouvelles de l'école

par Martine VIÉNOT, 2e adjointe, affaires scolaires, transition écologique, communication



Après les vacances de Noël, il nous a fallu réorganiser les services de la cantine et de la garderie avec un principe directeur : **éviter le brassage des groupes**.

De ce fait, certains enfants mangent dans leur **salle de classe**... sans pour autant se contenter d'un repas froid sur un plateau comme au printemps dernier. En effet, grâce à l'**ingéniosité des agents**, leur adaptation à toute épreuve aux situations nouvelles et leur grand **sens des responsabilités**, tout le monde est servi chaud, ce qui a été appréciable en ce bel hiver bien glacé ! Et, comme toujours, la **plupart des parents** ont bien compris la difficulté d'**une telle organisation** en fournissant pour leurs enfants des assiettes et couverts de « pique-nique » (pour éviter le plus possible les transports de vaisselle dans les salles).

Bien sûr, nous ne sommes pas à l'abri de **nouveaux changements**, soumi-es que nous sommes tous et toutes à ce mystérieux virus qui **bouleverse nos habitudes** depuis un an déjà. Mais cette aventure collective nous apprend beaucoup en nous obligeant à **questionner sans cesse nos fonctionnements**. Ainsi émergent des solutions accep-

tables pour chacun-e et surtout pour les enfants car notre but est prioritairement de **préserver de bonnes conditions** pour tous leurs apprentissages de jeunes écolier-e-s.

Cette **réflexion de l'urgence**, avec ses solutions, rejaillit sur celle que nous menons pour l'**agrandissement de la cantine et la garderie** pour les temps péri-scolaires. En effet, l'étude de faisabilité (qui évoque plusieurs possibilités architecturales à partir du bâtiment existant) **est en cours** et le groupe qui travaille sur ce projet va avoir à choisir l'un des possibles : l'**expérience acquise** durant cette période Covid (qui risque de durer et de se reproduire) nourrit les discussions et aura forcément **un impact sur les choix** car nous avons compris combien il est essentiel pour une commune d'avoir **les moyens d'agir et réagir** en temps de crise tout en gardant la possibilité d'accueillir un plus grand nombre d'enfants dans les temps péri-scolaires (contrairement à notre situation actuelle qui, compte tenu des locaux et du personnel, nous a contraint à baisser la jauge cantine et garderie).

Réorganisation de la cantine et de la garderie dans le cadre du protocole Covid

par Nadine RORIVE, responsable des agents communaux de l'école

organisation cantine

1er service :

- » PS classe de Mme Déligat.
Service des repas : 1 agent Axelle Rognoni
- » MS-GS classe de Mme Tournier.
Service des repas : 1 agent Rémé Penet
- » MS-GS classe de Mme Jacquamet.
Service des repas : 1 agent Françoise Morel

Ces trois groupes d'élèves déjeunent dans leur classe respective.

- » CP-CE1 classe de Mme Durand.
Service des repas : 1 agent Fabienne Turpin
- » CP-CE1 classe de Mme Bonnet.
Service des repas : 1 agent Karine Piloni

Ces deux groupes d'élèves déjeunent dans le restaurant scolaire à bonne distance les un-e-s des autres, toujours à la même place et sur des tables qui leurs sont réservées.

2ème service

- » CE2-CM1 classe de M. Decot.
Service des repas : 1 agent Marie Lettelier
- » CM2 classe de Mme Ménabréaz.
Service des repas : 1 agent Fabienne Turpin

Ces 2 groupes d'élèves déjeunent dans leur classe respective.

- » CM1 classe de Mme Guilligay.
Service des repas : 1 agent Joëlle Messier.

Ce groupe d'élèves déjeune dans le restaurant scolaire toujours à la même place et sur des tables qui leur sont réservées (inutilisées au 1er service).

Difficulté rencontrée : manque de personnel.

Solution apportée : appel à Adéquation pour recruter un agent supplémentaire durant la période Covid (Mme Marie Lettelier).

Difficulté rencontrée : 1 seul agent pour s'occuper de 16 maternelles (découpe des aliments, épluchage des fruits). Cela engendre un manque de temps.

Solution apportée : appel au traiteur pour fournir au maximum des repas sans découpe, ni épluchage. Surveiller le nombre des inscriptions des 3 classes maternelles.

Ambiance : ce fonctionnement nous demande plus de personnels mais apporte un réel confort aux enfants et aux agents de service, ils/elles déjeunent dans le calme et cela nous permet d'avoir des échanges privilégiés avec eux. Nous constatons également qu'il y a moins de conflits au moment des récréations dans la cour.

organisation garderie

Le matin

- » Les PS-MS-GS, classes de Mmes Déligat, Tournier et Jacquamet sont accueillies dans le couloir de la maternelle.
1 agent de surveillance : Rémé Penet.
- » Les CP-CE1, classes de Mmes Durand et Bonnet sont accueillies dans la garderie.
1 agent de surveillance : Nadine Rorive.
- » Les CE2-CM1-CM2, classes de Mmes Guilligay et Ménabréaz et M. Decot sont accueillies dans la salle de motricité.
1 agent de surveillance : Françoise Morel.

Le soir

- » Les PS-MS-GS restent dans leur classe, surveillé-e-s par leur ATSEM Nadine, Rémé et Françoise jusqu'à l'arrivée des parents.
Si la météo le permet, ils/elles vont jouer dans la cour maternelle dans une zone qui leur est réservée.
- » Les CP-CE1 sont accueillis en garderie sur les mêmes tables qu'ils/elles occupaient pendant le temps de cantine.
1 agent de surveillance : Fabienne Turpin.
- » Les CE2-CM1-CM2 sont accueillis dans la salle de motricité, à leur place respective.
1 agent de surveillance : Axelle Rognoni.
- » Les 5 classes primaires vont jouer dans la cour si la météo le permet dans des zones qui leur sont réservées.

Difficulté rencontrée : manque de personnel pour l'exécution du ménage approfondi demandé le soir en période Covid (désinfection de toutes les surfaces, poignées de porte, sols, etc).

Solution apportée : l'agent recrutée pour la cantine (Marie Lettelier) intervient également le soir en renfort.

Ambiance : ces petits groupes de garderie sont très confortables pour les enfants et le personnel. Moins de bruit, moins de conflits et toujours ces moments de partage et d'échange qui d'ordinaire sont impossibles quand ils/elles sont tous ensemble, la garderie pouvant atteindre plus de 60 enfants accueilli-e-s dans un même lieu.

Petite enquête réalisée auprès des enfants :

J'aime :

- "Moins de bruit à la cantine".
- "Plus tranquille pour jouer dehors".
- "Pas embêté par les autres quand on joue dans la cour".
- "Chacun sa place à la cantine, pas de bagarre pour s'asseoir".

Je n'aime pas :

- "On ne peut pas changer de place".
- "On en a assez des masques".
- "On ne peut pas jouer avec les copains des autres classes".
- "On doit rester assis en garderie".
- "La cantine avec tout le monde me manque".

De nouveaux équipements de sécurité route de Montferrat



Une fois le marquage au sol terminé et les panneaux indiquant le mode de fonctionnement de la voie centrale banalisée posés, une **phase d'observation** s'est opérée sur plusieurs semaines. Très vite, **des carences sécuritaires** ont été mises en exergue, et **des mesures correctives** ont dû être apportées avec l'installation d'équipements de sécurité complémentaires. **De nouveaux potelets** ont été installés pour protéger les dernières sorties directes sur la voie et **des priorités de passage** ont été mises en place aux endroits les plus étroits.

L'approche du virage a également bénéficié **d'un complément d'équipements** de sécurité. Des balises ont été installées, ainsi qu'un miroir de sécurité.

Enfin, pour **finaliser la sécurisation** de cette portion de la route de Montferrat, **deux radars pédagogiques** vont être installés (un dans chaque sens) de manière permanente. Ainsi, ils permettront d'attirer l'attention des conducteurs en signalant les vitesses excessives.

Une baisse de la vitesse depuis la mise en œuvre de la voie centrale banalisée

Certain·e·s étaient persuadé·e·s que la vitesse des véhicules avaient augmenté depuis la fin des travaux de la route de Montferrat alors que **d'autres affirmaient le contraire**. La mise en place du radar pédagogique allait donc montrer la réalité. Les relevés ont été réalisés sur **deux périodes différentes**, avant et après la mise en œuvre de la voie centrale banalisée.

Trafic moyen hebdomadaire dans le sens « centre-bourg - Montferrat »

Période du 26 octobre au 06 novembre 2020 Avant la mise en œuvre de la voie centrale banalisée	Période du 17 au 27 janvier 2021 Depuis la mise en œuvre de la voie centrale banalisée
2926 véhicules par semaine, soit une moyenne de 418 véhicules par jour	2730 véhicules par semaine, soit une moyenne de 390 véhicules par jour
≤ 30 km/h 2116 véhicules (72,34 %) 31-40 km/h 704 véhicules (24,05 %) 41-50 km/h 98 véhicules (3,35 %) > 50 km/h 8 véhicules (0,26 %)	≤ 30 km/h 2171 véhicules (79,83 %) 31-40 km/h 500 véhicules (18,32 %) 41-50 km/h 47 véhicules (1,74 %) > 50 km/h 4 véhicules (0,11 %)

Trafic moyen hebdomadaire dans le sens « Montferrat - centre-bourg »

Période du 26 octobre au 06 novembre 2020 Avant la mise en œuvre de la voie centrale banalisée	Période du 17 au 27 janvier 2021 Depuis la mise en œuvre de la voie centrale banalisée
2919 véhicules par semaine, soit une moyenne de 417 véhicules par jour	2438 véhicules par semaine, soit une moyenne de 348 véhicules par jour
≤ 30 km/h 1363 véhicules (46,40 %) 31-40 km/h 1266 véhicules (43,36 %) 41-50 km/h 276 véhicules (9,44 %) > 50 km/h 23 véhicules (0,80 %)	≤ 30 km/h 2091 véhicules (85,77 %) 31-40 km/h 313 véhicules (12,82 %) 41-50 km/h 33 véhicules (1,37 %) > 50 km/h 1 véhicule (0,04 %)

Des mesures pour renforcer la sécurité des élèves aux abords du groupe scolaire

Le 19 janvier 2021, les **représentant·e·s des parents d'élèves** et les deux adjoint·e·s en charge des affaires scolaires et de la sécurité se sont réuni·e·s pour évoquer **les problèmes de sécurité** (côté rue Roland Chevallier) causés par plusieurs véhicules stationnés en attente ou manœuvrant dans ce lieu étroit au milieu de nombreux enfants. Cette situation était devenue **particulièrement dangereuse** du fait de la réorganisation imposée par le **protocole Covid-19** qui avait conduit à la mise en place de la sortie des élèves de trois classes par le **portail de service**.

Au vu des **observations faites sur le terrain**, et pour répondre aux inquiétudes légitimes des parents d'élèves, nous avons décidé de **remettre en application** les règles qui avaient été prévues à l'origine de la mise en œuvre de cette zone de retournement. Ainsi, depuis le lundi 22 février 2021, et tant que le portail de service sera utilisé pour la sortie des élèves, **tout stationnement dans cette zone est interdit** (sauf PMR). Seule la dépose rapide des enfants à 8h30 et à 13h30 est désormais autorisée.

Dès sa mise en place, la mesure a été largement appréciée par les parents d'élèves mais également par les enseignant·e·s présent·e·s lors de la sortie des élèves par le portail de service. Ceux-ci décrivent **une situation complètement apaisée** du fait de l'absence de véhicule dans ce laps de temps.

Lors de la semaine de rentrée, la règle a été très largement respectée et **seuls quelques étourdi·e·s** ont dû être rappelé·e·s à l'ordre par l'adjoint en charge de la sécurité ou par le garde champêtre. **Le temps de la pédagogie est à présent terminé**, des contrôles s'opéreront de manière aléatoire et tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une verbalisation.

Côté **route de Charavines**, de nouveaux panneaux ont été installés afin de rappeler aux conducteurs/trices que, conformément au code de la route, **les piétons sont prioritaires** sur la totalité de la surface des plateaux surélevés orangés situés dans une zone 30. Malgré cela, dès que les conditions météorologiques le permettront, **un marquage au sol** viendra renforcer cette nouvelle signalisation.

Enfin, pour compléter cette sécurisation, **des panneaux signalant la présence d'enfants** due à la proximité de l'école, du square et du city-parc, seront mis en place.



Ils ont signé leur premier contrat de réserviste communal

Le samedi 30 janvier 2021, en fin de matinée, ils étaient sept bilantin·e·s, rassemblé·e·s à la mairie pour signer avec monsieur le Maire leur contrat d'engagement dans la Réserve Communale de Sécurité Civile de Billeu. Sept volontaires prêt·e·s à porter assistance à la population en cas d'événements majeurs, et prêt·e·s également à remplir des missions d'information et de prévention auprès de nos concitoyen·ne·s. Cette réserve communale fait partie des outils indispensables au bon fonctionnement du Plan Communal de Sauvegarde. Au vu de la situation sanitaire qui reste compliquée, nos réservistes risquent d'être rapidement engagé·e·s dans l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Ils/elles seront facilement identifiables avec leurs cartes d'appartenance à la réserve et leurs gilets oranges portant l'inscription « Réserve Communale BILIEU ».



Brigitte SIFFLET



Charmarelle GALTIER BARNARD



Frédéric GALTIER



Géraldine PENET



Gérard CAMPIONE



Hélène VERGOBY



Michel MILLARD

article réalisé avec la collaboration de Jean-Luc ROUSSEY, architecte



Préambule - Contexte

La Commune de Biliu avait décidé, dès 2017, d'engager un projet de mise aux normes, de rénovation et d'extension de sa salle des fêtes.

Construction emblématique de l'histoire communale, cette salle des fêtes a été le théâtre de nombre de festivités, d'événements familiaux et communaux. Construit en 1955 avec la participation des habitant-e-s, le bâtiment existant n'a jamais fait l'objet d'améliorations importantes. Certains équipements sont vétustes et le bâtiment ne se conforme pas aux normes et aux caractéristiques de confort que l'on attend aujourd'hui, notamment en matière d'accessibilité (pour les personnes à mobilité réduite par exemple), d'exigence thermique, de traitement acoustique, d'isolation phonique et de sécurité contre l'incendie. En outre, les besoins et les types d'activités évoluent et doivent être pris en compte pour correspondre aux attentes des associations et des usagers à titre privé afin de leur offrir de meilleures conditions de confort et des fonctionnalités appropriées.

Après étude des différents scénarii, prenant en compte autant les critères économiques qu'environnementaux, la meilleure solution qui s'est imposée s'avère être la rénovation avec extension du bâtiment existant. En effet, sur le plan environnemental par exemple, il n'est plus question

de détruire pour reconstruire à neuf, mais de redonner une seconde vie à l'existant. Nous savons toutes et tous que le bilan écologique est bien meilleur quand on décide de réparer au lieu de jeter. Il en est de même pour les bâtiments. Un bâtiment entièrement neuf serait une aberration à programme équivalent et avec un surcoût injustifié, surtout à emplacement identique, car il ne fallait pas aliéner le terrain existant. En effet, le large espace vert contigu côté Sud est précieux et doit être conservé en l'état pour favoriser encore le déroulement d'activités extérieures complémentaires bien utiles à certaines associations. Par ailleurs, la Commune ne dispose pas d'un autre terrain approprié, plat et convenablement localisé pour un projet de reconstruction à neuf. L'extension de la salle sera appropriée aux besoins habituels et les plus fréquents, et non aux événements rassemblant des effectifs exceptionnels. Comme il est admis que l'on ne dimensionne pas les autoroutes en France pour les seuls besoins du 15 août, cette salle permettra l'accueil de 200 personnes conformément à la réglementation "incendie". Il est évidemment important de ne pas chauffer ou entretenir inutilement tout au long de l'année des locaux trop grands.

Objectifs du projet

- » Créer une salle multi-activités donc polyvalente, d'une surface de 200 m² environ correspondant aux besoins des différent-e-s utilisateurs-trices que com-

plètent les locaux annexes habituels en adéquation avec cette nouvelle capacité d'accueil : hall avec vestiaire et sanitaires attenants, bar, cuisine, local entretien.

- » Créer une surface de rangements pour stocker le matériel communal et pour les associations
- » Profiter de ces travaux pour redonner une nouvelle image à cet équipement communal et requalifier les abords en périphérie du bâtiment.

Ces différentes adaptations doivent satisfaire aux impératifs liés à la sécurité incendie, à l'accessibilité PMR et aux diverses normes en vigueur pour les bâtiments recevant du public.

Le positionnement des voies de desserte et de l'aire de stationnement n'est pas modifié par le projet.

Principes d'aménagement

Les choix architecturaux et fonctionnels s'articulent autour de plusieurs axes :

Une construction fonctionnelle

Le programme prévoit une extension de la salle d'activités pour porter sa capacité à 200 m² environ de surface utile (contre 160 m² utiles aujourd'hui) grâce à une prolongation d'une trame au Sud.

Compte tenu de la configuration du site, les extensions se greffent sur le bâti existant sur les côtés Est et Sud en "s'enroulant" autour de la construction initiale. Elles regroupent le bar, la cuisine, le local chaufferie et le local entretien à l'est, le hall, l'espace rangement, le préau, les sanitaires et le vestiaire côté sud.

Pour s'affranchir des raccordements avec la toiture existante et minimiser les hauteurs et les ombres portées, les locaux périphériques sont surmontés d'une toiture terrasse végétalisée. Enfin une toiture linéaire à un pan sur tout le flanc sud complète le jeu de toitures, recouvrant le préau de 100 m² environ, et dans la continuité, vestiaires et sanitaires. La charpente du préau est constituée d'une structure bois de forme arborescente pour apporter une certaine légèreté à l'ensemble.

À proximité de l'aire de stationnement, l'entrée principale entièrement vitrée, surmontée d'un auvent, facilement identifiable est repositionnée façade ouest.

Le pignon Nord est le premier aperçu de la salle à partir de la route principale. Aujourd'hui sommairement traité et plutôt banal, il bénéficiera d'un débord de l'extension en forme de proue. Cet élément se retourne sur le pignon en formant un auvent au droit de la sortie de secours. L'adjonction et le jeu des panneaux colorés de façade fait office de signal.

L'aire de stationnement conserve la même configuration en lien avec la route du Vieux Moulin et intègre une place PMR, ainsi qu'un espace pour le stationnement des cycles. Sa capacité est extensible par la possibilité d'utilisation de l'espace vert et des aires de stationnement de la Mairie à proximité.

Un ensemble modernisé

Le bâtiment actuel, conservé dans sa presque totalité, sera **entièrement rénové**. Les délocalisations du bar, du local entretien et du sanitaire permettent de récupérer leurs surfaces respectives pour les réaffecter à la salle principale dédiée au public. La **disposition intérieure** des locaux est traditionnelle avec un hall central desservant, coté entrée, les différentes entités : la salle, le vestiaire et les sanitaires. Le bar pourvu de plateaux linéaires, s'ouvre largement sur la salle. Cet espace bénéficie d'un **éclairage naturel** complémentaire.

Compte tenu de sa situation et des usages possibles, il semblait important de **profiter de la vue et des apports solaires**, d'optimiser l'éclairage naturel, et d'ouvrir la salle principale sur les espaces extérieurs. Pour ce faire des ouvertures complémentaires sont créées sur une hauteur de 3,35 m et d'autres complétées sur les façades Ouest et Nord pour obtenir une uniformité de l'ensemble.

La salle, entièrement modernisée, reçoit un **traitement acoustique performant** par la pose de plaques perforées en plafond constitués de pans en biais rappelant une forme de vague, et l'adjonction d'un parement en lames de bois ajourées sur la totalité des murs.

Une **ventilation adaptée** apportera le confort nécessaire en termes de renouvellement d'air et les futurs équipements électriques, audio et vidéo, permettront la réalisation de spectacles ou soirées plus élaborées.

Une souplesse d'utilisation de l'ensemble

Le **hall d'entrée**, au centre, permet une liaison directe entre la salle principale et le préau. Il en est de même pour l'espace rangements accessible des deux cotés. L'**espace hall-sanitaires-vestiaire** peut fonctionner indépendamment de la salle notamment lors d'activités extérieures se déroulant sous le préau. La **cuisine** devient un espace autonome et fonctionnel.

D'une surface de 20 m² environ elle dispose d'un accès direct pour faciliter la logistique. Une porte de communication la relie au bar, pour mutualiser les espaces. Un **volet roulant motorisé** permet la fermeture de l'espace bar sur la salle lorsque le regroupement de ces locaux n'est pas nécessaire.

À l'extérieur, une clôture avec portail ferme l'espace vert réservé au sud.

Il en résulte une souplesse d'utilisation de l'ensemble qui renforce la polyvalence des usages : activités scolaires, rencontres festives et associatives, soirées privatives, expositions ...

L'amélioration du confort thermique

Les **extensions** se greffent sur le corps principal. Elles jouent leur rôle de tampon thermique (et phonique). Les façades restantes de la salle donnant sur l'extérieur sont traitées avec une isolation par l'extérieur avec vêtture en panneaux décoratifs en fibrociment teintés dans la masse.

Les modifications apportées par le projet induisent le remplacement des menuiseries extérieures par des modèles plus performants.

Une **isolation renforcée** sera mise en place sur le plancher des combles et en toiture terrasse des extensions. Ces différentes interventions apporteront une réduction certaine des nuisances phoniques vis-à-vis du voisinage.



Une **chaudière à granulés de bois** avec silo remplacera l'ancienne chaudière fioul et permettra la mise en œuvre d'un plancher chauffant sur l'ensemble des locaux accessibles au public y compris le bar. Pour compléter le chauffage de la salle d'activités, une **ventilation de type double flux**, temporisée et asservie à l'utilisation de la salle, permettra la récupération de chaleur.

Traitement des façades - Matériaux apparents

Il s'agit de jouer sur les **juxtapositions** entre le bâtiment initial et les extensions, chaque élément recevant un traitement contrasté :

- » Associé aux ouvertures verticales, un **calepinage de panneaux colorés plans ou rainurés** animera les différentes faces extérieures de la salle.
- » Les **parois des extensions ceinturant le volume initial** seront réalisées en **béton brut** avec finition matricée.

Il s'ensuit une perception dynamique de l'ensemble, traduisant la vocation ludique et festive de la salle.

Principales teintes des matériaux apparents en façade :

- » **Paroies extérieures** en béton matricé avec calepinage soigné
- » **Panneaux fibro-ciment teintés** dans la masse de plusieurs couleurs : beige et gris taupe : façades ouest et Nord, sur terrasse façades Est et Sud : teinte beige
- » **Couverture zinc teinte quartz** sur l'ensemble des toitures
- » **Charpente bois** sur préau avec sous face en panneaux bois
- » **Dépassées de toiture** avec sous face bois teinte naturelle
- » **Menuiseries bois-aluminium** teinte rouille.
- » **Occultations** de type stores intérieurs à occultation totale ou volets roulants de teinte gris foncé
- » **Clôture et portail** de teinte rouille
- » **Pare-vue pignon nord** de teinte rouille

Traitement des abords

- » L'**aire de stationnement** en revêtement stabilisé sera recomposée suite aux travaux, avec marquage des emplacements et de la place PMR.
- » Le **cheminement en façade Ouest** reçoit une finition en béton désactivé.
- » **Des espaces verts** ponctueront les abords sur le pignon Nord et à proximité du stationnement véhicules avec plantations d'arbustes en complément.
- » L'**accès technique** sera traité en stabilisé.

Après dépôt du permis de construire en mars 2021, et les appels d'offres au printemps, les travaux se dérouleront d'octobre 2021 à septembre 2022, avec une phase préalable de désamiantage en juillet 2021.

Le projet en chiffres :

Coût total estimé HT : 950 000€

Subventions attendues HT : 753 173€

Reste à charge pour la commune HT : 196 827 €



Contact la Mam

port : 06 12 40 50 21
fixe : 04 57 20 17 02

Cet espace, totalement rénové, a ouvert ses portes en septembre 2020. La pandémie, hélas, nous a empêché-e-s de l'inaugurer et donc de vous le présenter. On ne doute pas que ce n'est que partie remise.

L'espace La Sure abrite deux espaces : L'un de 120 m², la Mam (maison d'assistantes maternelles), l'autre de 110 m² accueille le Ram et les associations (le sourire de l'âge d'or, Happy Dance, Réflex dance et l'activité NIA)

Le Ram : Relai d'assistantes maternelles, structure publique intercommunale, financée par les 4 communes du Tour du Lac et la Caf. Les communes sont les employeurs de l'animatrice.

Elisabeth regroupe les assistantes maternelles qui le souhaitent 2 fois par mois, les vendredis matin sur notre commune. Elles peuvent ainsi échanger leurs pratiques, participer à des formations et permettre aux tous petits dont elles ont la charge de se retrouver pour un moment collectif. 35 assistantes maternelles participent à ces mo-

ments ce qui représente 74 enfants. Les parents peuvent également s'adresser à l'animatrice du Ram pour des renseignements, pour contacter des assistantes maternelles, pour trouver une aide dans leurs démarches administratives et pédagogiques.

Contact Ram : Elisabeth GRAVEN
tél : 09 67 00 48 89
1556 Route de Saint Pierre de Paladru
Villages du lac de Paladru

La Mam : Maison d'assistantes maternelles, structure privée. Elle permet à trois assistantes maternelles de travailler ensemble, dans un même lieu, sur un même projet. Cette structure, à mi-chemin entre l'accueil individuel et l'accueil collectif des crèches, prépare les petits à la vie en collectivité et leur permet une approche intéressante de la socialisation.

Elle accueille 12 petits dans 120 m² (l'obligation demandée par la PMI étant de 10 m² par enfant). Cette organisation permet aux assistantes maternelles d'échanger leurs pratiques, de mutualiser leurs compétences et, le cas

échéant, de se remplacer car elles peuvent s'occuper de chacun des enfants de la Mam. Les locaux sont la propriété de la Mairie, les assistantes étant locataires de l'espace. Les parents sont les employeurs de ce personnel.

offre de garde petite enfance
sur notre territoire

- » Crèche communale de Charavines : 10 places
- » Crèche communale de Paladru : 13 places
- » Crèche privée de Montferriat : 10 places
- » Mam à Bilieu : 12 places
- » 72 Assistantes maternelles soit 240 places

Ram du tour du lac

Le Ram du tour du lac est un service de proximité financé par les communes et la CAF à destination des familles et des assistants maternels.

Chaque semaine, le Ram organise des temps d'animation pour les assistantes maternelles des communes et les enfants dont elles s'occupent. En 2020, c'est tout de même 74 enfants avec 35 assistantes maternelles qui ont pu participer à au moins un temps animé par le Ram. Le Ram soutient ces professionnelles de la petite enfance en améliorant leur contact avec les familles et en facilitant leur départ en formation.

Elisabeth Graven et Anne Multin, les animatrices du Relais proposent des accompagnements lors du choix d'un mode de garde et pour les démarches relatives aux accueils individuels ou collectifs.

Vous avez des questions sur les modes de gardes des enfants ? Contactez le Ram du tour du Lac. 09 67 00 48 89 ramdutourdulac@gmail.com



À Bilieu, on recense environ 40 enfants de 0 à 3 ans (source INSEE).

Le mot de la Mam

Mam, maison d'assistantes maternelles une autre façon d'exercer son métier !

Notre Mam, la maison des petits loups a ouvert ses portes en septembre 2020 après de nombreuses réunions. La Mam se situe dans les locaux de la mairie derrière l'épicerie, et que nous louons bien sûr ! Avec toutes les charges que cela entraîne (taxe foncière, électricité, eau, etc.)

La Mam a été entièrement aménagée par les assistantes maternelles pour les enfants et pour nous permettre d'exercer ensemble notre métier dans un même lieu hors de notre domicile. Chaque assistante maternelle est référente des enfants qu'elle garde, les parents employeurs bénéficient des aides comme chez les assistantes maternelles à domicile.

Pour l'enfant, être accueilli dans une petite collectivité favorise la socialisation et pour les plus grands le passage à l'école. Une équipe dynamique et professionnelle a su ravir les enfants et les parents dans ce nouveau concept adapté à la petite enfance. Celui-ci nous permet de pouvoir échanger, se conseiller mutuellement, s'entraider et mieux répartir les activités selon l'âge de l'enfant, ce qui favorise son épanouissement.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'équipe de "la maison des petits loups"

L'espace La Sure en chiffres

ESPACE LA SURE	Clé de répartition	Coût total HT*	Subventions HT	Reste à charge HT
Dont la Maison des Assistantes Maternelles	45%	188.440€	112.285€	76.155€
Dont la Salle associative	35%	146.564€	87.333€	59.231€
Et les Aménagements extérieurs	20%	83.750€	49.905€	33.845€
Total	100%	418.754€	249.523€	169.231€

Grâce aux subventions obtenues, notamment auprès de la région et du département à hauteur de 60 %, le reste à charge pour la commune s'élève à 40 % du coût total HT.

*Les montants sont indiqués Hors Taxes, car la commune récupère en grande partie la TVA.

par Jean-Pierre HEMMERLÉ, 5e adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

L'activité des **agents de la Mairie**, toutes fonctions considérées, s'est résolument intensifiée en toute logique selon la même courbe de **croissance de la population** de notre commune ces dernières années. L'effectif des agents a pu être adapté à la montée en charge des besoins, mais les locaux affectés sont restés dans la même configuration et avec des surfaces invariables. Les **conditions de travail** ne sont pas optimales, dans un espace commun **ouvert et perméable** vers le public accueilli, et ainsi, ne garantissant pas la confidentialité bien nécessaire dans le cadre des attributions de chacun-e. Les locaux administratifs et d'accueil de la Mairie vont donc donner lieu à **réaménagement en rez-de-chaussée**. Il s'agit d'une part de créer à cette occasion, un accueil **d'agence postale**, et d'autres part **trois bureaux fermés** destinés à optimiser les espaces de travail des agents administratifs et techniques. Le bureau du service "urbanisme" sera avantageusement **isolé phoniquement** par une nouvelle paroi vitrée.

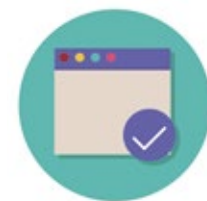
La faisabilité de l'ensemble de l'opération est rendue possible par la **disponibilité de la salle actuelle du Conseil Municipal** qui perd cette destination. En effet, celle-ci est désormais inadaptée au regard de la nouvelle composition du Conseil Municipal (19 élu-e-s au lieu de 15 dans le mandat précédent), et il en est de même pour accueillir le public pour lequel l'**espace s'en retrouve très contraint**. Compte tenu de ces considérations, cette salle sera donc **réaffectée pour l'aménagement des trois nouveaux bureaux** indispensables.

À ces contraintes s'ajoutent celles des **règles sanitaires** actuelles qui s'imposent également dans le fonctionnement des **conseils municipaux**, conseils délocalisés dans la plus grande salle disponible proche de la Mairie, à savoir la salle d'évolution de l'École.

Quant aux **célébrations des mariages**, qui doivent légalement se tenir au sein même du bâtiment de la Mairie, ce sera la **Salle Vercors** qui tiendra lieu de salle des mariages. Cette salle, qui restera mutualisée, à l'usage notamment des **associations**, va bénéficier à très court terme d'une **réfection avant sa remise en service**. Puis les travaux d'installation des nouveaux bureaux entameront la poursuite de l'opération.

Tous les travaux prévus vont permettre par ailleurs **deux autres objectifs** : une meilleure **sécurisation** du bâtiment, et une **amélioration des consommations énergétiques**, par le remplacement au rez-de-chaussée des fenêtres et des portes par des vitrages de dernière génération, et la pose de volets roulants renforcés. En outre, le mode de chauffage au fioul va disparaître au profit de l'**installation d'une chaudière à granulés** de bois. Le point final de cette opération sera la mise en service, à la fin de l'été, d'une **agence postale** offrant l'essentiel des services attendus, avec un point "accueil" commun à celui de la Mairie.

Cette restructuration affectera donc partiellement la Mairie, mais constituera une **belle avancée** dans les services à rendre aux **Billantins** qui apprécieront un accueil **adapté à leurs besoins spécifiques**, augmenté des services d'une agence postale.



lancement du site internet

La commune a décidé de **renover son site internet** devenu obsolète. Pour la construction du nouveau site, nous sommes accompagné-e-s par **Alix Boullenger**, professionnelle du design et billantine.



diffusion en direct des conseils municipaux

Les conseils municipaux sont désormais **accessibles en direct** sur la chaîne Youtube de la Mairie.

<https://www.youtube.com/channel/UC4SZPIqWDPismxK14N7UzHA>



élections

Les élections **départementales et régionales** auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les **modalités d'inscription** sur les listes électorales **réforme intégralement** les règles de gestion des listes électorales et crée un **répertoire électoral unique et permanent (REU)** dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Pour voter, l'**inscription est obligatoire** sur la liste électorale du lieu de domicile ou de résidence. Les **demandes d'inscription** pourront être déposées au plus tard, le 6ème vendredi précédant le scrutin, soit le **vendredi 7 mai 2021**, par internet jusqu'à 23h59 ou en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

Les pièces justificatives nécessaires à l'inscription sont :

- » Un document établissant votre identité et votre qualité de français-e (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité)
- » Un document prouvant votre attache avec la commune (quittance de loyer, de téléphone, d'électricité...)

cartes d'accès au pré du camping

Les billantin-e-s qui le souhaitent pourront venir retirer leur **carte d'accès au pré du camping** à partir du 2 mai en mairie. Pour rappel :

- » pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- » la carte autorise l'accès à son titulaire et à deux accompagnants.

ÉTAT CIVIL

naissances

CAMINITI Djenna, Marie - le 29.06.2020 à Voiron
 GALIBERT Clara, Adeline, Manon - le 08.06.2020 à Voiron
 GOMEZ DE MERCADO Gabriel, Maël - le 27.02.2020 à Grenoble
 ROCHON Nolan, Rémi - le 03.05.2020 à Voiron
 ROLLAND Célia, Calie - le 26.05.2020 à Voiron
 SANCHEZ Milann - le 21.10.2020 à La Tronche

décès

BEAUGÉ Laurence, Marie, Yolande, Georgette - le 18.11.2020 à La Tronche
 SAPEI Pierre, Paul - le 19.04.2020 - le 19.04.2020 à La Tronche
 SELLA Bernadette, Paulette - le 10.04.2020 à Voiron

mariages

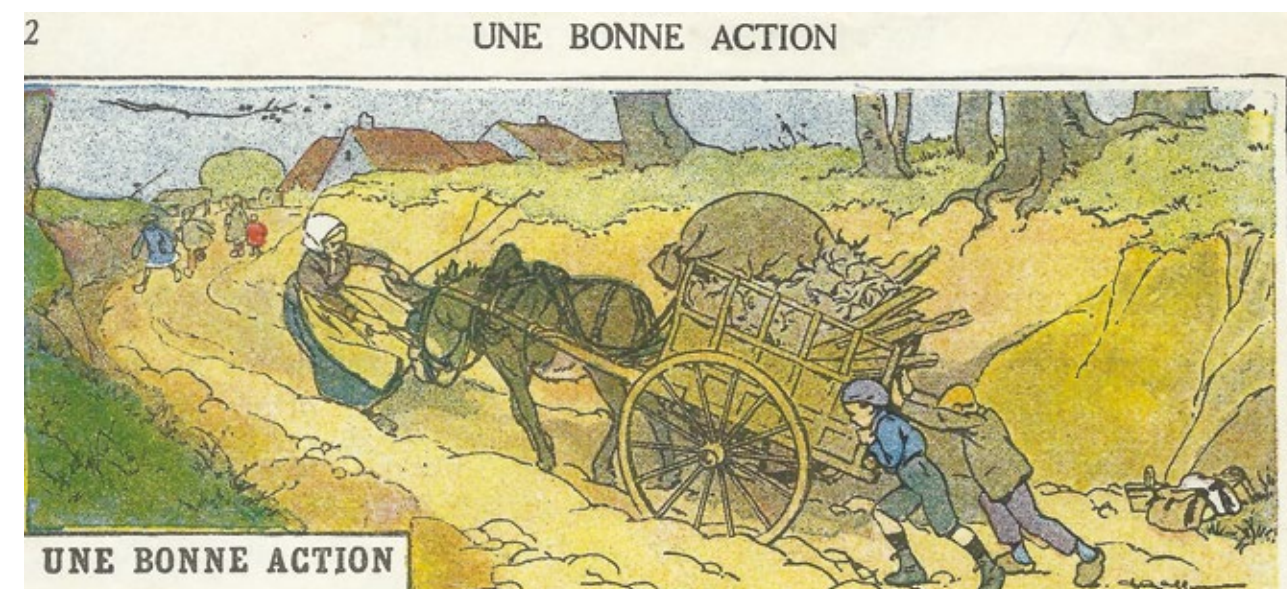
CHUZEVILLE Christophe, Gérald & OLIVO Sandrine, Corine - le 28.08.2020 à Bilieu
 GROS Gilles & SABADEL Nelly, Emmanuelle, Cécile - le 05.09.2020 à Bilieu
 JAMARDO-SANMIGUEL Yoan & HOUILLON Léa, Marlène, Chantal - le 04.07.2020 à Bilieu
 LE LANN Benoît & CREBIER Sandrine, Astrid, Hélène, Claudine - le 08.02.2020 à Bilieu
 SENOSSI Moussa & MOLLON Annie, Marie-Louise, Duenchai - le 26.09.2020 à Bilieu

Chacun porte en soi un petit bout d'Histoire, c'est ainsi que nous faisons le lien entre le passé et le présent en train de se construire : nous sommes des passeurs de souvenirs.

Merci à Jean-Yves Lambert d'être le premier de ces passeurs...

L'école de Biliou de 1967 à 1973

par Jean-Yves LAMBERT, *billantin*. Article illustré avec des extraits de son propre manuel scolaire



En ce temps là, Mme Cavaz dirigeait la petite classe (de la section enfantine au CE2) et son mari la grande (CM1, CM2). En 1972/73, une seule classe subsistait et nous eûmes comme enseignante Mme Landau qui ne resta qu'un an. A la rentrée de septembre, ni maire, ni discours, ni parents. Pas de concours de mode non plus, chaque élève revêtait une blouse, cartable et trousse servaient pendant plusieurs années. Ce jour là, chacun trouvait sur son bureau le matériel nécessaire : cahier de brouillon, cahier du jour, crayon de papier et gomme, livres dont certains, au vu des illustrations, dataient des années 1930. Feutres et stylos à bille étaient proscrits : nous écrivions à la plume. Un encrier de faïence s'insérait dans le bureau et une grande bouteille munie d'un bec verseur permettait de le remplir régulièrement. Malgré ces outils rudimentaires nous savions tous parfaitement lire et écrire en entrant en 6ème...

"C'est l'hiver. La neige couvre les toits. Les corbeaux traversent le ciel.
Il fait froid. Les enfants portent des capuchons, des cache-nez, des gants. Aux pieds, ils ont de gros sabots. Dans la cour de l'école est dressé le b...
Quels combats joyeux se livrent autour de lui !
Malgré le froid, le brave f... distribue ses lettres, le b... fend du bois et la jeune l... porte à tous sa provision de lait. Près d'une borne, hélas ! un m... grelotte et tend la main.
On entend le m... crier : "Chauds les marrons !" !
Ses balais liés sur son dos, le petit r... lance aussi son appel :
A ramona la chemina
De haut en bas !" !

Par tous les temps, les élèves, même ceux des hameaux les plus éloignés, venaient à pied. Aucun n'en est mort ! Et pas question de rentrer en classe comme un troupeau de moutons, nous nous mettions sur deux rangs, en silence, enlevant nos bonnets en hiver et saluant les maîtres. En 1967, nous avions école tout le samedi, ensuite, vers 1969, le matin seulement. En 1972, le mercredi remplaça le jeudi comme jour de congé.

A défaut de maternelle, nous rentrions à cinq ans en section enfantine. Nous apprenions à faire des bâtons, d'abord au crayon, puis à la plume. Ensuite, grâce au livre « Rémi et Colette » venait l'apprentissage des lettres, des syllabes et nous étions déjà bien « dégrossis » en rentrant au cours préparatoire. Pour nous distraire, nous avions à disposition des godets de peinture ou des blocs de pâte à modeler grise permettant de développer nos talents de sculpteurs.



Anecdotes impensables à notre époque de laïcité exacerbée : si un enterrement se déroulait à Biliou, le curé frappait à la porte, saluait Mme Cavaz, et, désignant deux garçons, disait d'un ton sans réplique : « Enfants de chœur ! ». Ceux-ci quittaient la classe et suivaient le père Furcy à l'église. De même, le jeudi saint, nous recevions lors d'une cérémonie à l'église une petite médaille épinglée sur le vêtement. Le lendemain beaucoup portaient celle-ci à l'école. Personne, ni les enseignants ni les parents, n'y trouvait à redire...

Jean Yves Lambert



Vous souhaitez partager un souvenir dans le prochain numéro ?
écrivez-nous !
communication@ville-biliou.fr



VOUS NE SAVEZ PLUS QUOI FAIRE DE VOTRE VIEUX VÉLO ?

DONNEZ-LE !

ET CONTRIBUEZ À L'EMPLOI DE SALARIÉS EN INSERTION

VELIGOOD* et les communes du tour du Lac de Paladru organisent

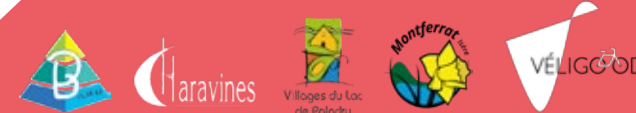
UNE COLLECTE DE VÉLOS
et de pièces détachées

DU 26 AVRIL AU 4 MAI 2021

Dépôt en mairie sur les communes de :

- ✓ BILIEU
- ✓ CHARAVINES
- ✓ LES VILLAGES DU LAC DE PALADRU
- ✓ MONTFERRAT

*VELIGOOD, une activité du Groupe Économique Solidaire Adéquation, spécialisée dans le vélo



Le Tichodrome

Le Conseil Municipal du 6 mars dernier a validé (15 voix pour et 4 contre) la convention que la municipalité signe avec le Tichodrome.

Le « Tichodrome », en plus d'être un magnifique oiseau rupestre, est le logo d'un lieu d'accueil pour les animaux sauvages blessés, malades, affaiblis ou juvéniles, fondé en 2005 par un groupe de naturalistes. Leur but est de soigner puis relâcher ces animaux dans des sites appropriés. Dans notre département, ils/elles sont les seul-e-s à accomplir cette tâche indispensable à la préservation de la biodiversité car ils/elles soignent un nombre important d'espèces différentes. Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse : le convoyage de l'animal est organisé dans un temps d'intervention de moins de 24 heures, 365 jours par an. Il n'y a pas d'accueil du public dans ses locaux car il s'agit de préserver le calme nécessaire à la guérison des animaux en convalescence. Le Tichodrome a un rôle de sensibilisation du public par le biais des animaux pris en charge et des conseils téléphoniques, mais aussi par la tenue de stands (lorsque la situation sanitaire le permet) dans différentes manifestations.

Afin de pérenniser ses actions et continuer à rendre ce service considéré comme d'utilité publique, le centre de sauvegarde du Tichodrome a besoin de partenariats précis et durables avec les communes de son territoire d'action. C'est pourquoi, nous nous engageons à verser 0,10€ par habitant de Biliu, pour l'année 2021.

Si vous découvrez un animal sauvage en détresse, n'hésitez pas : téléphonez au Tichodrome !



contact :
215, chemin des carrières
lieu-dit « Champrond »
38450 Le Gua
Tél : 04 57 13 69 47
Mobile : 06 25 20 27 69
Mail : letichodrome38@gmail.com
<http://www.le-tichodrome.fr/>

Les Jardins de la curiosité partagée deviennent un « refuge LPO »

Au tout début de la création des jardins, l'association « Regards Billantins » a beaucoup œuvré à rendre ce lieu à la « nature » : il a fallu nettoyer et restructurer ce qui était un camping depuis longtemps. L'idée de départ était d'offrir la possibilité d'un jardin à ceux et celles qui n'en avaient pas, de jardiner ensemble en partageant à la fois les outils, le lieu et les expériences. C'était aussi le désir de donner envie aux écoliers et écolières et à leurs professeur-e-s d'y passer du temps en découvrant la mare pédagogique et ses habitant-e-s, les oiseaux, les insectes et toute la faune sauvage qui cohabite avec les jardiniers et jardinières ; en récoltant les petits fruits rouges du printemps et les pommes de l'automne et savourer ainsi les saisons ; en observant les abeilles avec l'aide d'un apiculteur et goûter leur miel...

La « curiosité partagée »...

Ce cheminement débouche forcément sur l'engagement de devenir un « refuge LPO » en signant une convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux. En nous inscrivant dans ce label, nous poursuivons notre engagement à « créer les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages », à « renoncer aux produits chimiques », à « réduire l'impact sur

l'environnement », bref à continuer à agir pour la biodiversité. Par exemple, dans quelques temps, nous allons offrir à une chouette Hulotte de quoi nicher (et se régaler des campagnols qui mangent un peu trop de légumes des potagers !), un nichoir à mésanges va être installé aussi... Sont installées déjà deux serres, des vignes sont plantées ainsi que des lavandes et des rosiers. Et les parcelles réservées aux potagers vont cette année être mises en jachère fleurie. Ceci nous laissera le temps de constituer un groupe de jardiniers et de jardinières tout en enrichissant la terre.

D'autres projets sont en cours d'étude : nous vous en parlerons bientôt !

C'est Cathy Agarla, conseillère municipale, forte à la fois, de sa connaissance intime des grenouilles et crapauds, des oiseaux et des insectes, mais aussi de son goût pour le jardinage, qui va veiller sur ce lieu avec Christophe Guéraud-Pinet, responsable du service technique, et, en tant qu'enfant du pays, fin connaisseur des pratiques agricoles ancestrales.

Les Osmies

par Cathy AGARLA, conseillère déléguée en charge de la transition écologique



Quelles sont donc ces mystérieuses abeilles qui au printemps bouchent avec de la terre les trous dans le bois ?

Ce sont les **Osmies cornues**, cornues parce qu'elles ont de petites cornes sur la tête. Elles font partie des 1000 espèces d'**abeilles sauvages** en France, comme les Andrènes ou les Bourdons. Elles ne fabriquent pas de miel mais leur présence est essentielle pour les **vergers précoces**. Premières sorties à la fin de l'hiver, avant l'espèce domestique qui dort encore, elles s'empressent, **dès leur naissance**, de visiter les fleurs. Leur **cycle de vie** est court, elles passent la majorité de leur vie sous forme de larves dans leur tige en bambou. Au printemps elles brisent l'opercule en terre et sortent prêtes à **voler** et à se reproduire.

Comment les protéger ?

- » Ne pas tondre trop tôt au printemps ou laisser un coin sauvage au jardin, afin qu'elles trouvent de la nourriture.
- » Installer un hôtel à insectes (pas trop haut) et à l'abri de la pluie si possible, les hôtels ne sont pas toujours étanches.

Les mâles sortent toujours les premiers. Pour les reconnaître, on peut voir sur leur tête une **petite touffe de poils blancs**, comme une tache de peinture. Les femelles sortent ensuite. Dès que l'accouplement a eu lieu, elles partent en quête de nourriture (nectar et pollen) pour leur **progéniture**. Elles aiment rester sur leur **lieu de naissance** et réoccupent les nids d'une année sur l'autre, **ne pas déplacer les hôtels**.

Ces abeilles sont **inoffensives** et se laissent observer sans problème, toutes occupées à leur tâche. Elles peuvent faire jusqu'à **100 voyages par jour**.

Merci pour elles !



L'interview d'EMA, l'équipe de médiation animale

Jean-Pierre MAUCHAMP parle de son animal



Comment s'appelle votre animal (et sa race, son âge) et comment le décririez-vous ?

Flouc est un berger allemand de 8 ans. Malgré son allure dynamique et son gabarit impressionnant, ses qualités sont d'abord la douceur et la gentillesse. Toujours à l'écoute de son maître, il pressent tout, les joies comme les peines.

Flouc a cependant des exigences : une madeleine au petit déjeuner, ne jamais quitter son maître des yeux, ne supporte pas la TV après 22h30, très casanier, il s'agit au bout d'un quart d'heure chez quelqu'un. Un peu gâté l'animal...

Que vous apporte-t-il ?

Affection, calme et équilibre. Il remplit la maison de sa présence.

Que souhaitez-vous pour les animaux ?

Plus de respect et une législation plus à l'écoute du bien-être de nos animaux de compagnie. Trop de gens les considèrent comme des peluches et finissent par les maltraiter. Les sanctions appliquées aux personnes maltraitantes sont encore bien légères voire inexistantes.

Rappel concernant la divagation des animaux domestiques :

Un chien qui divague peut être accidenté, provoquer des accidents, ou mordre s'il est apeuré et qu'on essaie de l'attraper. Alors, pour protéger vos animaux et protéger les billantin-e-s : veillez à ne pas laisser votre chien divaguer dans notre village ! Il doit rester dans votre propriété et surtout être régulièrement sorti et promené sous votre surveillance !

Définition de la divagation du chien et du chat

Selon l'article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), le chat et le chien sont considérés comme étant en état de divagation dans les situations suivantes :

- » **Pour le chat** : lorsqu'un animal non identifié est trouvé à plus de 200 mètres des habitations, ou trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître, et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de ce dernier. Egalement, tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.
- » **Pour le chien** : lorsque ce dernier est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau ; qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse, et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Ô verre à Soi Bilieu

C'est avec frustration et tristesse que nous reportons tous les événements, y compris la tenue des groupes de conversation en anglais d'Ô Verre à Soi Bilieu à des dates ultérieures en raison de la crise sanitaire (donc le 5 février, 6 mars, et toutes les autres prévus d'ici juin). Nous reprendrons contact avec les divers intervenants et groupes dès que l'horizon s'éclaircit.

Afin de préparer la reprise d'activités tant espérée, je demande à ceux qui voudraient être sur notre liste d'envoi mais qui ne reçoivent pas nos messages à m'écrire à greykwest@free.fr. Par ailleurs, des lycées et collégiens en troisième qui s'intéresseraient à l'idée de soirées jeunes dans le café associatif (jeux, montage de sketches, groupes de musique, ou juste un endroit pour se rencontrer) sont priés de me contacter à cette même adresse.

Portez-vous bien,
Gregg WEST, secrétaire, Ô Verre à Soi Bilieu

Association AME - Art Mouvement Expressivité

L'association AME – Art Mouvement Expressivité – a vu le jour en 2002 sous l'appellation « Les Oréades », suivi de « Les Oréades Bleues » en 2010 et AME depuis 2014.

Cette association accueille adultes et adolescents. Elle a pour but d'accompagner le développement personnel par l'expression artistique dans toutes les techniques picturales, de proposer des stages et des sorties culturelles. Ceci dans une ambiance d'échanges amicaux lors de séances hebdomadaires et de stages collectifs comme par exemple : croquis au musée, en extérieur, pratique de l'aquarelle dans la nature, modèle vivant avec une autre association, stages plus techniques, visite de jardins remarquables.

Le dessin et la peinture permettent une meilleure observation du réel, une perception plus fine des couleurs, formes, contrastes, de l'espace, du mouvement. Ils facilitent la mémoire et la cognition ainsi qu'ils participent à entretenir le geste par la coordination œil main. Le processus de la pratique picturale permet de laisser émerger notre personnalité profonde, dans la création et l'expressivité.

Depuis 21 ans, Florence Escaich-Paquien artiste peintre ayant une formation Beaux-Arts, en restauration de tableaux et un diplôme universitaire « Mouvement Art Thérapie » anime cet atelier avec toujours autant de plaisir. Chaque année, nous organisons une exposition des œuvres des peintres de l'atelier le 1er mai qui est l'opportunité de montrer leurs œuvres. Pour cette année 2021, compte-tenu de la situation, nous devrons la déplacer en début juillet si nous pouvons redémarrer en Avril.

Comme les membres de l'atelier nous en ont fait part, nous émettons le vœux de reprendre les séances de peinture sur le dernier trimestre 2021.

Jours & Horaires des séances

Les séances de l'atelier sont Salle VERCORS – Mairie de BILIEU :

- » Le lundi de 17h30 à 20h pour les Adultes et jusqu'à 19h pour les jeunes.
- » Le mercredi de 14h à 16h30 pour les Adultes et jusqu'à 15h30 pour les jeunes.

Il est possible de nous rejoindre à tout moment et de s'inscrire en cours d'année.

Pour tout renseignement, contacter Florence ESCAICH au 06 72 81 40 22.



Gregg WEST et "sortir du cercle de la violence"

Pourriez-vous nous expliquer vos motivations pour écrire cet essai ?

J'ai vécu la violence dans ma famille, et dans mon quartier en tant que victime et témoin du racisme entre blancs et noirs aux U.S.A. puis avec la guerre du Vietnam. Ensuite mes études d'histoire m'ont fait voir bien d'autres guerres, de l'esclavage, du viol, du vol, des meurtres, des humiliations, des pillages que notre espèce a commis dans le cadre du colonialisme, des religions, des entreprises, et la vie familiale.

Et vous, avez-vous agi vous-même pour arrêter cette violence ?

Oui, dans ma façon d'enseigner (activités afin de développer la créativité, l'autonomie et la responsabilité des élèves), par mon engagement dans des partis politiques et diverses associations, en militant pour l'écologie, la paix, les droits des groupes discriminés, et en consommant moins pour réduire la violence, (isolation de ma maison, préférence pour le vélo, végétarisme....)

Que propose alors cet essai ?

Il analyse des causes et conséquences de la violence et décrit l'état du monde qui rend des changements urgents : la surpopulation, la ponction des ressources, la consommation excessive, les inégalités entre riches et pauvres, la destruction massive d'espèces et des habitats, la production d'armes de destruction massive qui génèrent de l'instabilité, la séparation croissante entre les humains et la nature, et une éducation défailante. La compétition pour ce qui reste aggravera tout si l'on n'agit pas.

J'évoque aussi des croyances qui empêchent de chercher des solutions dans les bonnes directions. Par exemple, penser que la croissance résoudra la pauvreté ignore que cela détruit des ressources si limitées sur la planète, accaparées par les riches sans partage. Certains pensent acceptable l'éducation actuelle, abstraite et centrée sur des enseignants, alors qu'elle se préoccupe peu du plaisir d'apprendre, du développement de l'autonomie, d'une démocratie scolaire réelle, de l'acquisition des connaissances pratiques (cuisine, régimes alimentaires, méditation, bricolage, comment éduquer des enfants en communiquant de manière non-violente, etc.). Cette éducation peu équilibrée infantilise bien des élèves qui grandissent sans trouver un sens à leur vie ou une envie de s'investir en tant que citoyens adultes... n'ayant jamais pu le faire enfant.

Et vous proposez des solutions ?

PERSONNE ne détient les solutions, car il faudrait trouver les moyens de convaincre un très grand nombre d'autres personnes à les appliquer ! Nous en sommes très loin, comme le climat et le COVID nous le montrent.

Cependant, je propose des pistes par lesquelles chacun peut SE changer, par un effort de cohérence entre ce que l'on fait et ce que l'on veut en regardant toutes les conséquences de nos actes et en choisissant des plaisirs compatibles avec l'avenir de la terre, puis par des engagements collectifs divers. Je suggère aussi des réformes pour changer l'éducation, la gouvernance, l'économie, la contrôle de la technologie, etc.

Un monde moins violent est-il possible ?

Il faudrait être nombreux à s'engager pleinement, pas seulement à un effort symbolique. Chacun-e fera ce qui correspond au sens qu'il/elle donne à la vie.



Pour trouver l'essai ?
Tapez "Sortir du Cercle de la Violence" dans votre moteur de recherche, vous tomberez sur :
www.editions-verone.com/auteur/gregg-west/sortir-du-cercle-de-la-violence

Mobilisation de notre Réserve Communale pour l'aide à la vaccination des plus de 75 ans

Dès le début de la campagne de vaccination, nous avons contacté l'ensemble des personnes de plus de 75 ans, afin de recenser celles qui avaient besoin d'être aidées dans les démarches d'inscription dématérialisée.

Malgré nos demandes faites auprès du centre départemental de la vaccination de l'Isère, il n'avait pas été possible d'obtenir un nombre de places groupées pour que la commune organise ses inscriptions. C'est donc de manière individuelle et à force de persévérance que l'adjoint en charge de la sécurité a réussi à inscrire auprès du centre de vaccination de Voiron et de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, les 17 billantin·e·s qui avaient sollicité notre aide. Comme certaines d'entre elles devaient être véhiculées, c'était l'occasion de mobiliser la Réserve Communale pour le transport jusqu'au centre de vaccination. Ainsi, au cours des mois de mars et d'avril, nos réservistes ont répondu présents pour leur première mission. Un grand merci pour leur engagement.

David GARIN, 3e adjoint en charge de la sécurité



Collecte de fournitures scolaires pour le Bénin

Une nouveauté pour ce mois-ci : 6 étudiants de Carrière Juridique à l'IUT 2 de Grenoble dans le cadre de leur projet tuteuré intitulé "Opération fourniture scolaire", avec leur partenaire la N.E.E.F.A. (Nouvelle Ere de l'Enfant et de la Femme Africaine) souhaite, pour améliorer les conditions d'apprentissage des enfants, venir en aide aux femmes du Bénin. Pour lutter contre le travail des enfants victimes de trafic qui sont employés comme domestiques dans des foyers, comme ouvriers dans des plantations, vendeurs ambulants ..., notre partenaire a déjà construit une bibliothèque dans un village au Bénin, aidé à financer des installations et passé des marchés afin que les enfants puissent

apprendre à écrire et à lire avec leurs employeurs. Pour aider cette association qui défend une cause qui nous tient à cœur, nous avons mis en place une collecte de fournitures scolaires avec la mairie de Biliu qui sera ouverte jusqu'au 30 Avril.

Le principe est simple, si vous voulez participer il vous suffit de collecter d'anciens manuels scolaires, une calculatrice, des feuilles, des cahiers, un cartable, de la peinture etc... Tout type de don est accepté, la quantité et la qualité n'est pas prise en compte du moment que les affaires sont en état de marche.

Merci de votre participation qui serait d'une grande aide.

Nadine CAMPIONE, 4e adjointe en charge des associations, du sport et de la culture

Frelon asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS3, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- » Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- » Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr

2021 : Des indicateurs à la hausse

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts (2900 en 2020 contre 786 en 2019), sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2020 nous incite à la plus grande vigilance pour 2021.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes

Préparation des journées du patrimoine 2021

Comme chaque année au mois de septembre, vont se dérouler les journées européennes du patrimoine dont l'objectif est de faire découvrir au public des lieux atypiques ou des édifices remarquables qui ne sont qu'exceptionnellement ouverts au public.

Voilà donc l'occasion de faire découvrir notre belle église de Biliu qui, comme une mère protectrice se dresse sur les hauteurs de notre village.

Pour cela, nous allons créer un groupe de travail afin de concrétiser ce projet qui devra être soumis aux instances culturelles. Alors, passionné·e·s d'Histoire, amoureux·ses des pierres ou simplement désireux·ses de mettre en valeur le patrimoine de notre village, rejoignez nous dans cette aventure.

contact : david.garin@ville-biliu.fr

David GARIN, 3e adjoint en charge de la sécurité



Réflexion intercommunale sur un accueil de loisirs

Autrefois nommé centre aéré, l'accueil de loisirs est un accueil collectif sans hébergement, ouvert aux mineur·e·s de 3 à 18 ans. Il leur offre l'occasion de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente, définies à partir d'un projet éducatif propre. Ces structures fonctionnent pendant l'année scolaire : les mercredis, les petites vacances et les grandes et peut aussi fonctionner pendant les temps de garderie et de cantine.

Autour du lac, la commune de Charavines a déjà son accueil de loisirs, une commission intercommunale étudie un projet susceptible de répondre aux attentes de la population de notre territoire.

Pour Biliu, la commission est composée de Nadine CAMPIONE adjointe à la petite enfance et au CCAS, Martine VIENOT adjointe aux affaires scolaires et Kévin BREVET conseiller délégué à la jeunesse. Une analyse des besoins a été menée sur les communes de Biliu, Montferrat et Villages du Lac de Paladru : plus de 270 enfants seraient intéressés par cet accueil de loisirs.

En ce qui concerne Biliu, 41 familles ont répondu aux questionnaires, 26 sont intéressées par un accueil de loisirs soit 37 enfants, surtout sur les mercredis, les petites et grandes vacances. Le type d'accueil de loisirs susceptible d'être retenu serait associatif associant une équipe éducative, des intervenants culturels et sportifs, des parents, des bénévoles, des élu·e·s.

Pour l'instant, le lieu et les locaux sont à définir : ce pourrait être les groupes scolaires, un nouveau local... Nous vous informerons de l'avancée du projet, qui nous l'espérons, pourrait permettre une ouverture au printemps 2022.

Nadine CAMPIONE, 4e adjointe en charge de la petite enfance et du CCAS

Commémoration du 19 mars 1962

Le vendredi 19 mars à 11h00, s'est déroulée la cérémonie de commémoration du 19 mars 1962 en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. En raison des mesures sanitaires, c'est sans public et en comité restreint que nos anciens combattants, portes-drapeaux et élus se sont rassemblés devant le mémorial de la commune. Dans la simplicité et le recueillement, Jérémie LOPEZ, premier adjoint au maire et monsieur Roland CHARTON, délégué FNACA aux anciens combattants, ont procédé à un dépôt de gerbes avant qu'une minute de silence soit observée.

David GARIN, correspondant défense, 3e adjoint



Jean Yves Lambert nous a écrit suite à la parution du précédent Petit Billantin. Ses remarques, précises et argumentées alimentent notre réflexion.
"Je peux changer en échangeant avec l'autre, sans me perdre ni me dénaturer"
 Edouard Glissant.

Réaction au Petit Billantin n° 49

par Jean-Yves LAMBERT, billantin

"Le petit Billantin" n° 49 vient de paraître et son contenu appelle quelques observations.

Depuis quelque temps, et spécialement dans la dernière parution, les articles d'un intérêt très relatif abondent de plus en plus.

Ainsi, comme sans doute de nombreux Billantins, j'ai été ravi de constater qu'une partie de nos impôts locaux, minime osons l'espérer, finance un journal livrant la recette de la tarte au potimarron (sans d'ailleurs préciser la quantité de farine !) ou apportant des informations tout à fait primordiales sur tel ou tel membre du Conseil Municipal ou autres balivernes de ce genre ! La superficialité a-t-elle vraiment sa place dans une publication municipale ?

De même, l'article "Les poules et le confinement" suscite certainement l'ironie des Billantins de souche comme moi, habitués à la vie campagnarde et au simple bon sens. Des textes de cette veine s'avèrent cependant très révélateurs de ce qu'est devenue notre commune : un village à la croissance démographique excessive et source de problèmes, sans âme, ayant renié ses racines et désormais majoritairement composé de néoruraux, de "rurbains". Un certain nombre d'entre eux exigent tous les avantages des villes et ignorent non seulement les subtilités de l'avi-culture mais aussi les usages de la campagne quant aux relations sociales et au respect de la propriété agricole. Au lieu de donner des recettes de cuisine dans le "Petit Billantin", le comité de rédaction si attaché au "vivre ensemble" et aux attitudes "citoyennes" devrait plutôt y rappeler quelques règles relevant du savoir-vivre et du civisme les plus élémentaires.

Je dis cela d'autant plus librement que je ne suis pas du nombre de certains Billantins d'origine qui osent se plaindre hypocritement de la situation actuelle mais n'ont eu de cesse de faire classer leurs terrains en zone constructible pour les vendre ensuite !

Depuis avril 2019, en revanche, nous n'avons plus de renseignements concernant le budget communal. Nous ne savons donc rien du coût des différentes réalisations municipales, pas plus que nous ne sommes informés des recettes ou emprunts destinés à faire face aux dépenses. Nous restons aussi sans nouvelles des grands projets évoqués pendant la campagne électorale, de leur état d'avancement, de leur financement...

Sciemment ou pas, le comité de rédaction semble donc privilégier l'accessoire au détriment du principal. L'intérêt du "Petit Billantin" s'en trouve singulièrement amoindri. Des communes voisines font davantage d'efforts pour informer leurs habitants, même en dehors de leur bulletin. Je pense notamment au jour et à l'heure des séances du conseil municipal : il n'y a qu'à Biliu qu'elles se déroulent le samedi matin à 8 heures 30, ce qui décourage évidemment l'assistance du public. Si la municipalité veut donner du grain à moudre à ses détracteurs, l'occasion est toute trouvée...

Enfin, je note que certains rédacteurs s'essaient, avec plus ou moins d'habileté, à l'écriture dite "inclusive" (notamment p. 7). Pour la crédibilité de la cause qu'ils défendent, si tant est qu'elle le soit, ils devraient mieux maîtriser cette écriture et apprendre d'abord les règles essentielles de l'orthographe traditionnelle. La volonté obsessionnelle de ne privilégier ni le masculin ni le féminin leur fait oublier l'obligation de marquer le pluriel. S'agissant d'un homme et d'une femme qui parlent ensemble, ce n'est pas "Billantin-e- depuis 2002 " ou encore "Nous sommes concerné-e..." qu'il faut écrire mais "Billantin-e-s depuis 2002" et "Nous sommes concerné-e-s...". Quoi qu'il en soit, une publication municipale devrait s'abstenir d'encourager cette écriture sans élégance, sujette à polémique et dont l'Académie française précise, dans une publication d'octobre 2017, qu'elle est un "piège mortel" pour notre langue.

Lorsque la municipalité entreprend quelque chose de bien, par exemple la révision du PLU, lequel me paraît assez réussi dans ses grandes lignes et de nature à limiter le renouvellement des erreurs irréparables commises depuis plus de quarante ans à Biliu, je m'en réjouis et le fais savoir. Mais l'inverse est vrai également, c'est la raison de mon message.

Possibilité est offerte aux habitants de partager leurs "humeurs" (p. 35) en envoyant un article à publier. Je vous propose donc de publier les miennes. Tant dans le numéro de décembre que dans d'autres papiers distribués à la population, les élus de l'opposition municipale évoquent un manque d'esprit démocratique de la part de ceux de la majorité, ce serait donc une bonne occasion pour ces derniers de montrer concrètement leur attachement à la liberté d'expression et au partage d'opinions parfois différentes des leurs.

Cordialement.
 JY Lambert

La voix de l'opposition

par l'équipe de nouveau cap pour Biliu

NOUVEAU CAP POUR BILIEU DES PROPOSITIONS LORS DES CONSEILS MUNICIPAUX. DES ACTIONS CONCRÈTES POUR DÉFENDRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES BILLANTIN(E)S

La population billantine est en constante augmentation depuis plusieurs années, la circulation et la sécurité entre usagers dans notre commune devient donc une véritable priorité. Il est de notre devoir en tant qu'Elus de l'opposition d'écouter tous les habitants, de se faire leur porte-parole et de proposer des solutions optimales pour protéger les piétons, les cyclistes mais également les automobilistes.

Des Elus force de proposition en matière de sécurité routière : des remontées d'informations, des visites sur le terrain, des partages d'analyses, des solutions présentées en conseil municipal. Tel est notre mode de fonctionnement pour agir dans l'intérêt de tous.

» La circulation Rue Roland Chevallier

La transformation d'une partie de cette rue en voie piétonne a généré la création d'une impasse. Et pour accroître l'accès des voitures à proximité de l'école, ont été créés une zone de dépose minute et un retournement beaucoup trop réduit rendant ainsi la circulation difficile et dangereuse pour les piétons, dont les écoliers. Ce sujet a été mis à l'ordre du jour lors d'une réunion avec les parents délégués suite à nos remarques en conseil municipal.

» La circulation Route de Montferrat

La création de deux zones piétonnes et cyclables de part et d'autre d'une voie unique à double sens présente des risques tant pour les automobilistes que pour les cyclistes et les piétons : des sorties de garages et d'habitations qui débouchent directement sur ces zones piétonnes et cyclables, des potelets positionnés sur ces zones passantes, un virage sans visibilité pour les automobilistes. Nos remarques et propositions ont été prises en compte et vont être étudiées.

+ d'infos sur le budget municipal 2021 et vos impôts locaux : article complet sur demande.
 Vous avez des questions, des remarques ?
 Contactez nous au 07 66 20 19 80 ou à nouveaucappourbilieu@gmail.com

Disponibles, nous restons à votre écoute.

texte bridé à 2100 signes espaces compris

La voix de la majorité

par l'équipe municipale élue

Nous ressentons que la terre est plate, pourtant l'étude scientifique a démontré sa rondeur.

Il nous a été donné de lire sur un papier glissé dans nos boîtes : « L'aménagement de cette rue est dangereux tant pour les piétons que pour les cycles ».

On nous énonce là une vérité générale démontrée. Mais par quoi ? Des chiffres ? La vitesse des voitures ? Pas du tout : les auteurs, questionnés à ce sujet lors du conseil municipal du 06/02, répondent : « sur des impressions d'habitants de la rue ». Bonne démarche d'aller questionner les riverains, mais encore faut-il citer ses sources, et également aller plus loin dans la recherche de preuves. En effet, les chiffres du radar montrent des automobilistes qui réduisent leur vitesse depuis le nouvel aménagement.

Tous les propos de ce papier dévoilent une démarche intellectuelle particulière : présenter comme Vérité des affirmations qui ne reposent que sur des opinions sans preuve. Cette démarche a-t-elle pour but d'insuffler le doute, faire naître une rumeur qui va cheminer dans le village, engendrer colère et sentiment d'injustice ? Que va-t-il naître d'une telle attitude proche d'un populisme malsain ? Agissent-ils pour améliorer la vie de notre village ? Est-ce ainsi qu'ils envisagent débat politique et démocratie ? Celle qu'ils nous reprochent de bafouer en votant le huis clos pour raisons sanitaires du conseil municipal du 12/12, huis clos pourtant voté à l'unanimité, donc par eux-mêmes !

Contradictions, mensonges, informations tronquées, raccourcis de pensées, jugements hâtifs : voilà de quoi alimenter les rumeurs malodorantes que ces papiers tentent de faire circuler.

Pendant ce temps, notre équipe travaille à rechercher les opportunités que nous offre cette période particulière (financements, aides économiques et expertises du département, du Pays Voironnais, de la région, de l'Etat). C'est ainsi que nous continuerons à vivre notre engagement avec la détermination profondément joyeuse de celui qui participe à la construction d'un avenir possible pour nos enfants, par des décisions concertées dans une démocratie vivante.

Commission Solidarité du Tour du Lac par Nadine CAMPIONE, adjointe en charge du CCAS

La commission Solidarité Tour du Lac est composée d'adjointes au Maire de Biliou, Charavines, Montferrat et Villages du lac de Paladru, en charge du lien social ou du CCAS de leur commune.

La volonté de toutes est de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins concernant la vie de tous les jours, parfois difficile pour certain·e·s. Les problèmes ayant trait au logement, à l'emploi, au vieillissement, à la jeunesse, au handicap, etc ... sont sensiblement les mêmes dans nos communes. Lors de nos réunions, en moyenne toutes les 5 semaines, nous mettons en commun nos idées, connaissances, expériences afin d'apporter une aide réfléchie et concertée à nos citoyen·ne·s. Notre ambition commune est d'accompagner, soutenir, conseiller dans le respect de la dignité de chacun·e et en toute confidentialité. La crise sanitaire que nous traversons actuellement a des conséquences sociales qui s'aggravent au fil du temps : perte d'emploi, réduction de revenus sont autant de facteurs pouvant précipiter des personnes dans un état de grande précarité. C'est pour cela qu'il nous a semblé utile de lister les associations caritatives qui peuvent venir en aide, sur le plan alimentaire, en cas de besoin. Vous pouvez contacter les associations suivantes qui vous renseigneront sur leurs modalités de fonctionnement.

Voiron

- » Secours populaire : 04 76 93 08 25
- » Le Rigodon : 04 76 93 26 02
- » Epicerie Amandine : 09 53 72 48 38

La Tour du Pin

- » Restos du cœur : 04 74 97 62 79
- » Croix Rouge : 04 74 97 27 26

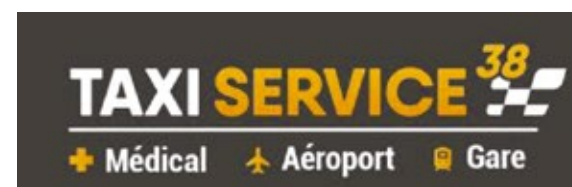
Tullins

- » Restos du Cœur : 04 76 31 86 39

Bourgoin-Jallieu

- » Secours populaire : 04 74 28 80 51

Si vous rencontrez des difficultés (alimentation, logement, chauffage, transport, vêtements...) le CCAS est à votre écoute et recevra votre demande en toute confidentialité. Pour rappel, le CCAS assure une permanence tous les deuxièmes jeudis du mois. En dehors de celle-ci vous pouvez le contacter via l'accueil de la Mairie.



17 ans, proche de vous, à votre service !

Artisan taxi depuis décembre 2003 sur nos communes de BILIEU, CHARAVINES, SAINT GEOIRE EN VALDAINE et LE PONT DE BEAUVOSIN ISERE, j'ai décidé de passer le relai à messieurs Florian et Rémy BAFFERT.

Une reconnaissance, tout d'abord, pour mes prédécesseurs afin de ne pas les oublier, à savoir : monsieur MOUTON et monsieur BERNARD, pour CHARAVINES, monsieur DELPHIN POULAT et monsieur Didier CARRICHON pour SAINT GEOIRE EN VALDAINE et madame CHABOUD et monsieur Jean-Claude CARRICHON pour LE PONT DE BEAUVOSIN ISERE.

Toutes ces années, je n'ai travaillé seul, puis avec mon équipe dont je salue le professionnalisme, que dans un seul but, rendre service à notre population rurale, la ruralité ne devant pas être un frein pour nos soins ou nos diverses activités. Ce ne sont pas des clients, ni des patients que nous avons transporté mais des personnes avec qui nous avons créé des liens qui, je l'espère dureront dans le temps.

J'ai, nous avons essayé, de vous être agréables afin de vous faire oublier, le temps d'un transport, ce pour quoi vous nous aviez commandé.

Notre population, c'est-à-dire vous, a toujours été mon principal challenge, même dans ces moments très difficiles, gravés dans ma mémoire, que nous avons vécu ensemble. De votre soutien durant toutes ces années, je ne peux que m'en féliciter et vous en remercier en toute humilité.

Aussi, je vous convie de reporter votre fidélité auprès de messieurs Florian et Rémy BAFFERT, qui, j'en suis certain, pourront vous prodiguer les mêmes attentions que j'ai eu pour vous durant toutes ces années avec mon personnel. Vous continuerez à croiser des visages connus puisque mon équipe reste en place et travaillera en collaboration avec la nouvelle direction.

Pour vous, aucun changement, le 04 76 55 77 55, www.adc-taxis.fr, le compte facebook : ADC-Taxis-Lac-Bleu-et-Valdaine seront toujours à votre disposition pour toute prise de rendez-vous. Cependant, je vous prie de noter un nouveau numéro le 06 78 37 71 39, un site internet <https://taxi-service38.com> une adresse mail : contact@taxiservice38.com, en complément du 04 76 55 77 55.

Très sincèrement votre. Philippe MARTINEZ – ADC TAXIS

BILIEU

8 mai 2021 - devant la Mairie
CCAS
vente de plants - fleurs et légumes
retrait - commande préalable requise

11 mai 2021 - Hameau La Meyrie
COMPAGNIE INFUSION
spectacle
"Quand nous portera l'Océan"
www.cie-infusion.com

29-30 mai 2021 - Espace Chartreuse
REFLEX DANSE
Gala

19 juin 2021 - Espace Chartreuse
DORÉMIFASOLAC
Fête de la Musique

19 juin 2021 - Espace Chartreuse
SOU DES ÉCOLES
Kermesse

28 juillet 2021
IMAGES EN BALADE
le festival de cinéma qui met le nez
dehors
<http://imagesenbalade.com/>

AGENDA CULTUREL

en raison de la crise sanitaire, ces dates sont transmises à titre indicatif, les manifestations annoncées pourront donc être reportées ou annulées en fonction de l'évolution de la situation.

Quand nous portera l'Océan

3 personnages, deux soeurs et un bateau, décident de partir ensemble à l'aventure. Le bric et le broc se transforme en véritable embarcation. L'air de rien, au fil de jets de cagettes, de valises et de caisses en plastique, nous voilà embarqué·e·s pour la grande traversée... Un spectacle de 45 minutes qui mêle danse, jonglage, musique et voix enregistrée.

Tout public - Plus d'infos et réservation sur www.cie-infusion.com

Images en Balade

18h - Ouverture et accueil avec :
- 2 ateliers sous barnum pour manipuler les images et découvrir le cinéma !
- Le Cinébus, un bus scolaire des années 70 transformé en salle de cinéma qui présente deux programmes courts.
- Les Animaux Super Sonics qui investissent l'espace !
- 3 expositions
- Barnum d'accueil
- Buvette et restauration
Départ de Balades : 20h45 / 22h / (23h15 possible !)



Jean SAPORITO
Professeur de danse

- » Cours de danse Adultes
- Danse de bal standard
- Valse-Tango-paso-Chacha-salsa-rock-swing-danse de groupe -etc...
- » Chorégraphie pour mariages ou autres

06.62.07.52.04
saporito.jean1@club-internet.fr

Proposer à tous, quels que soient vos moyens financiers et vos besoins, une stratégie personnalisée.

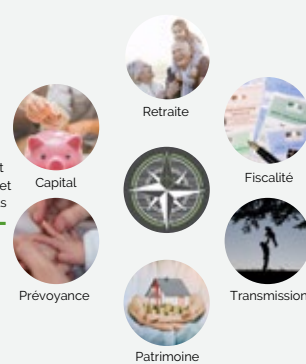
Supports
IMMOBILIERS : Neufs/Anciens, Pinel, LMNP, SCPI...
FINANCIERS : Assurance-vie, FCPI, FIP, PER, Girardin...
DIVERSIFICATIONS : Vins, énergies renouvelables...
AUTRES : Financement projets perso et professionnels

Bénéficiez d'une étude de votre situation gratuite et sans engagement.
Bilan retraite personnalisé.

Sandrine Dorizon

Gérante SGD Consulting Immobilier et Placements
Mobile: 06 99 18 08 04 Email: sdorizon@hotmail.fr

Orluis n°19000396, CF n°0014361, Membre de la CNOCF, Carte TCF 3802 2019 000 040 181, RSAC n° 839 233 814 Enregistrée au Tribunal de Commerce de Vienne.



SGD CONSULTING



**COURTIER
EN TRAVAUX**

SANCHEZ Jérémy
Président fondateur

06 80 87 46 31

traveo@outlook.fr
www.traveo-courtier.fr

SAS TRAVEO

f i in

**VOTRE PARTENAIRE
À VOS CÔTÉS
GRATUITEMENT
POUR TOUS VOS
TRAVAUX**



LD.Montage Depuis 1985
**Maintenance Industrielle
Mécanique - Levage**

39, Chemin des Frères
38850 - BILIEU
FRANCE

Bureau: 04.76.06.65.50

Co - Gérants
LEGUT Claude 0608256881 / ldmontage@wanadoo.fr
MILLIAT Cyril-Claude 0638788936 / milliat.ldmontage@gmail.com

little yellow créations

design d'espace | scénographie | graphisme

Pierre Do

M. +33 (0)6 43 22 40 28

pie.do@wanadoo.fr

193 montée de Revatière 38850 Biliu

CABARET Patricia
Orthophoniste

25 Route de Foyarde et Côtes
38 850 Biliu

04 76 93 52 73



Xavier Coquelet

Accompagnateur en montagne
Scolaires, particuliers
Sorties à thèmes, randonnées

10 impasse Cézanne
38850 Biliu

Tel : 04 76 32 58 97
06 87 61 53 96

Mail : raisindours@gmail.com

Voir de mieux en mieux



Christiane Coquelet

Enseignante diplômée de la méthode Bates

10, impasse Cézanne
38850 Biliu
(15 km de Voiron)

www.artdevoir-asso.fr
Port : 06 37 78 24 60
Tél : 04 76 32 58 97




TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION
SAFTI CONNECT

Code **8 3 1 3 5 9**

&
GAGNEZ DE L'ARGENT
GRÂCE À VOTRE RÉSEAU
Sandrine CREBIER - Benoît LE LANN
06.95.53.82.39 - 06.95.69.69.93
sandrine.creber@safti.fr

Application disponible sur :
App Store Google Play



Vous avez un projet immobilier ?
Vos conseillers indépendants en immobilier SAFTI sont là pour vous !

Premiers échanges par téléphone ou e-mail sur votre projet.

RDV et visites dans le respect des recommandations sanitaires.

Signature électronique des mandats de vente.

Diffusion massive de vos biens

Sandrine CREBIER
06 95 53 82 39
sandrine.creber@safti.fr
BSAC 791 855 871 Valence

Benoît LE LANN
06 95 69 69 93
benoit.lelann@safti.fr
BSAC 810 479 752 Valence



Consignez-nous votre projet en toute sérénité